

**MÉMOIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**Concernant le projet de loi 40**

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique  
relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires

---

Présenté aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation  
dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques

---

8 novembre 2019

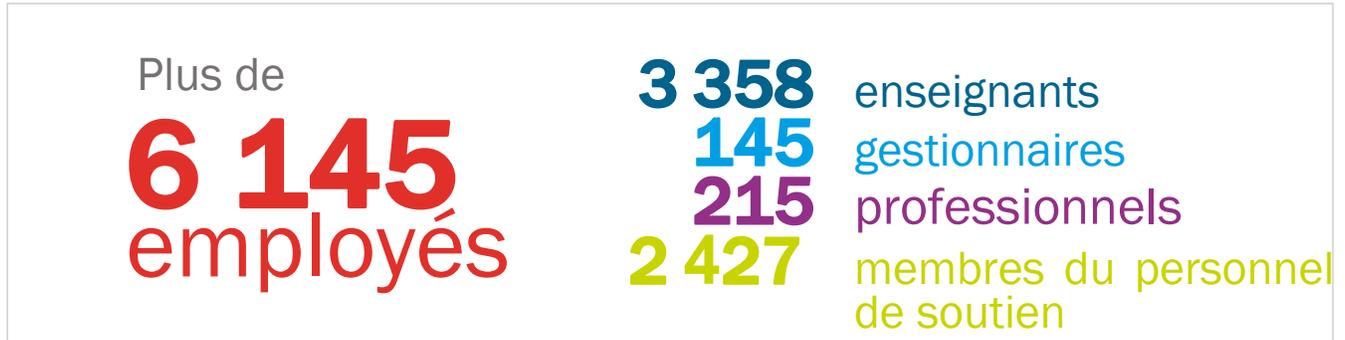
## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
1. Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents (utilisateurs) la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants au sein de la gouvernance scolaire	9
1.1 Une démocratie représentative	9
1.2 Une démarche citoyenne émergente	10
2. Une gouvernance de proximité, tant au niveau régional que local, qui respecte les principes de subsidiarité	12
2.1 L'importance accordée à l'autonomie	12
2.1.1 Enjeux : équité et incohérence avec le principe de subsidiarité	12
2.1.2 Enjeux : centralisation ministérielle	13
2.2 Une structure de gouvernance qui permet d'actualiser les principes de subsidiarité	14
2.3 Des exemples de l'application des principes de subsidiarité	16
2.3.1 La gestion du budget de la commission scolaire	16
2.3.2 Le redécoupage des bassins des écoles	17
2.4 Mécanismes de participation	18
2.4.1 Maintien des trois comités : gouvernance et éthique, ressources humaines, vérification (article 85)	18
2.4.2 Nouveau comité d'engagement vers la réussite (article 88)	18
2.4.3 Comité de parents (articles 80 et 81)	19
2.4.4 Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	19
2.4.5 Comité de répartition des ressources (article 87)	19
2.4.6 Conseil d'établissement (articles 25, 26 et 52)	19
3. Une gouvernance axée sur notre mission première, la réussite éducative et sociale pour tous les élèves	20
3.1 La cohérence entre le PEVR et les projets éducatifs des établissements (article 135)	22
3.2 Reconnaissance de l'expertise de l'enseignant (article 4)	24
<b>CONCLUSION</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 1 - PEVR 2018-2022-Orientations, objectifs, bilan 2018-2019</b>	

## PRÉSENTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) est en pleine croissance, elle dessert une clientèle scolaire francophone des municipalités de deux MRC : Roussillon et des Jardins-de-Napierville. Située sur la Rive-Sud de la région Métropolitaine, son territoire comporte des secteurs à la fois rural et urbain.

Étant l'un des plus importants employeurs sur son territoire, la CSDGS embauche :



En septembre 2019, la CSDGS comptait :

Plus de 32 600 élèves dans 55 établissements scolaires, dont :



4 350 élèves au secteur adulte, soit :



Plus de  
**7 256** enfants

fréquentent les  
**38** services de garde

**1 321**  
élèves HDAA

dont **542** intégrés en classes régulières  
et **779** intégrés en classes adaptées

**8** services administratifs en soutien aux établissements scolaires  
qui organisent notamment le transport à plus de  
**15 478** élèves

Cela représente une planification de  
plus de **1 172** trajets différents

pour plus de **269**  
véhicules

L'entretien d'un parc immobilier de  
**63** bâtiments

représentant un actif non  
financier de plus de  
**280 M\$**

Selon le Recensement de 2016, produit par Statistiques Canada, le  
nombre de familles dont l'un des parents est issu de l'immigration :

a augmenté  
de **92 %**

entre 2006 **2 645** familles  
et 2016 **5 070** familles

De plus, on dénote  
que **23 %**

du nombre total de jeunes de moins de 18 ans sur le  
territoire de la CSDGS sont **issus de l'immigration.**

La CSDGS est administrée  
par **16** commissaires

qui cumulent de nombreuses années d'expérience et  
d'implication au sein de la communauté éducative. Ils se sont  
engagés auprès de la population que la CSDGS dessert à  
réaliser la mission de l'organisation, dans le respect de leurs  
ambitions et de leurs valeurs.

## Nos engagements sont les suivants :

- Valoriser l'importance de l'éducation et du système public auprès de la population.
- Rendre accessibles et organiser des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves, jeunes et adultes, qui relèvent de notre compétence.
- Veiller à la réussite et au développement du plein potentiel des élèves en vue d'atteindre le plus haut niveau de qualification et de scolarisation propre à chacun.
- Maintenir et enrichir une offre de service adaptée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en tenant compte de leurs besoins, de leurs caractéristiques et des ressources disponibles.
- Accompagner et soutenir les établissements dans la réalisation de leur projet éducatif en lien avec le PEVR.
- Accompagner et soutenir les membres du personnel dans leurs actions et dans leurs interventions, favoriser leur développement professionnel ainsi que reconnaître et valoriser leur engagement.
- Valoriser la maîtrise et la qualité de la langue française auprès des élèves et des membres du personnel en lien avec notre Politique linguistique.
- Favoriser l'engagement des parents ainsi que la concertation avec ceux-ci, avec nos élèves, avec les acteurs locaux et régionaux et avec nos partenaires dans le but de mettre en place des actions concrètes et tangibles.
- Rendre compte de la qualité de nos services et de la gestion de nos ressources, en fonction des objectifs de notre PEVR 2018-2022.

## Par le biais du Service aux entreprises (SAE) de la CSDGS :

- Offrir de la formation de qualité adaptée aux besoins des entreprises et des particuliers.
- Augmenter les compétences des employés ou pour se perfectionner sur une base personnelle, le SAE est en mesure d'aider à développer les connaissances ainsi que leurs habiletés techniques.
- Offrir une programmation de formations structurées.
- Développer des programmes de formation sur mesure qui correspondent aux besoins spécifiques des entreprises.

## Par le biais du Centre d'entrepreneuriat des Grandes-Seigneuries de la CSDGS :

- Former et accompagner les jeunes entrepreneurs de la région.
- Fournir aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes un endroit physique pour le travail et pour les rencontres professionnelles.
- Favoriser un lieu de socialisation professionnelle pour repousser le sentiment d'isolement.
- Apporter un soutien administratif (secrétariat et comptabilité de base).
- Offrir du perfectionnement et des activités de développement des compétences.
- Apporter un soutien technique et professionnel ainsi que de l'accompagnement dans l'obtention d'une aide financière.

Dans le cadre de son PEVR 2018-2022, la CSDGS a établi ses priorités pour les prochaines années afin de répondre aux besoins de ses écoles et de ses centres en tenant compte des principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert.

Ainsi, à la CSDGS, nous plaçons les élèves, jeunes et adultes, et toute la clientèle qui bénéficient de nos services, au cœur de nos préoccupations et de nos actions afin que chacun développe son plein potentiel. Nous aspirons à ce qu'ils deviennent des citoyens responsables et compétents, capables de s'adapter au monde dans lequel ils évolueront, soit celui du 21<sup>e</sup> siècle.

### ***Orientations, axes d'intervention et objectifs***

Pour soutenir la réussite éducative de tous nos élèves et pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel, la démarche que nous avons effectuée nous a permis de dégager trois orientations. Pour chaque orientation, nous avons identifié des axes d'intervention et des objectifs d'amélioration.

Pour en savoir plus au sujet de la CSDGS, nous vous invitons à consulter notre rapport annuel 2017-2018 : [www.csdgs.qc.ca/rapportannuel](http://www.csdgs.qc.ca/rapportannuel)

Nous vous invitons également à consulter notre PEVR 2018-2022 : [www.csdgs.qc.ca/PEVR](http://www.csdgs.qc.ca/PEVR)



## INTRODUCTION

Nous partageons les mêmes objectifs que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur le plan de la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves. Nous croyons que tous les partenaires (élèves, parents, directions d'établissement, enseignants et membres de la communauté) doivent avoir une place importante au sein des différentes instances pour soutenir la mission de l'école publique : instruire, socialiser et qualifier.

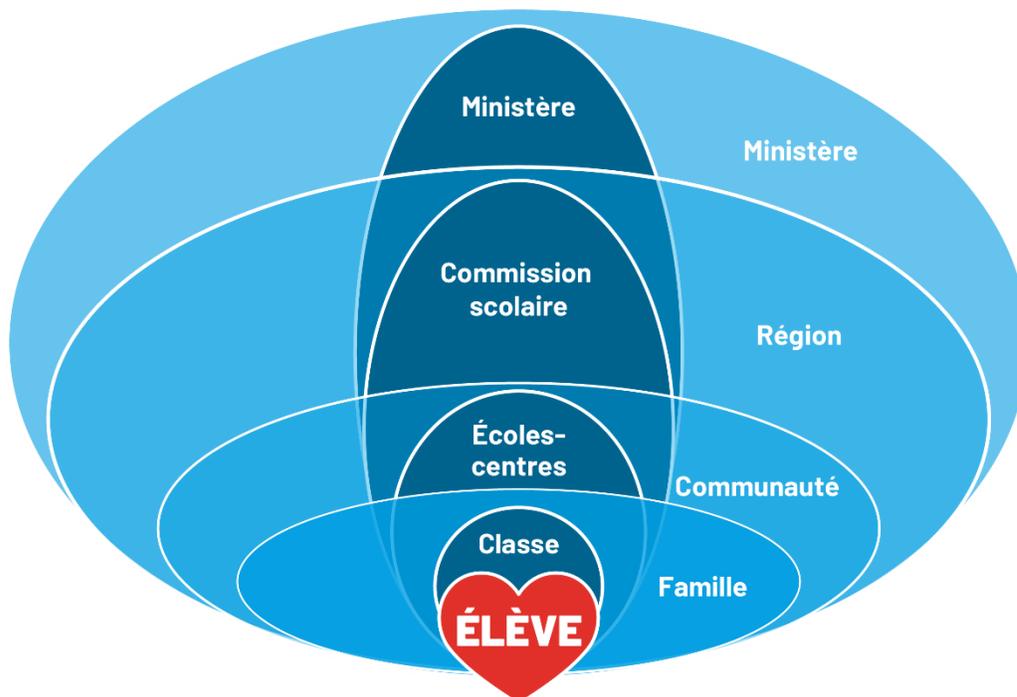
Nous comprenons que le projet de loi à l'étude propose des changements qui redéfiniront les rôles et les responsabilités des divers acteurs impliqués dans la réussite éducative des élèves qui sont au cœur de nos actions.

En effet, nous croyons que la force du réseau public de l'éducation réside dans la complémentarité des rôles et des responsabilités qui place l'élève au centre de nos priorités. Dans notre réseau, l'enseignant est le premier déterminant pour maximiser l'apprentissage de nos élèves. L'équipe-école, le parent et la communauté influencent les services éducatifs à rendre. Le projet éducatif doit être mis de l'avant pour offrir des services de grande qualité à nos élèves tout au long de leurs parcours scolaire.

Tous les établissements de notre commission scolaire forment un réseau qui offre à chaque élève un parcours scolaire qui lui permet de développer son plein potentiel.

C'est ainsi que nous pouvons affirmer que nous avons un système d'éducation public qui assure de façon complémentaire et intentionnelle, un enseignement de grande qualité à chaque élève. Ce système est efficace pour de nombreux éléments puisque, preuves à l'appui, il permet d'obtenir des résultats concluants au regard de la réussite de nos élèves.

*La complémentarité des rôles et des responsabilités du réseau public de l'éducation*



De plus, à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation (2006), la CSDGS CONSIDÈRE QUE :

**« L'éducation est un bien public, qui appartient à tous, donc qui est d'intérêt commun. En conséquence, la gouvernance en éducation doit être soumise au contrôle démocratique pour que les citoyens puissent exercer pleinement leur rôle. »**

**« Plusieurs intervenants ou acteurs participent activement au système d'éducation au Québec : gouvernement, le ministère, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement. Un partage clair des responsabilités et des obligations de chacun est nécessaire. »**

**« Les parents, en raison de leur responsabilité à l'égard de l'éducation de leurs enfants, ont un rôle important à jouer au préscolaire, au primaire et au secondaire, notamment au sein des instances scolaires. »**

**« L'éducation est un instrument essentiel de développement des personnes et de la société. »**

**« L'éducation est un droit pour tous. »**

*Une valeur fondamentale de la société québécoise : une société libre et démocratique !*

Avec le souci que les changements proposés à la Loi sur l'instruction publique (LIP) respectent d'abord cette valeur commune, le mémoire du conseil des commissaires de la CSDGS vise à apporter aux membres de la commission parlementaire son positionnement quant au projet de Loi 40. Pour ce faire, une analyse des changements proposés à la LIP est élaborée et expose nos opinions et nos recommandations afin de s'assurer de maintenir la cohérence entre les rôles et les responsabilités de chaque acteur du système.

La CSDGS souhaite présenter, à l'aide d'exemples concrets, nos pratiques innovantes issues des saines pratiques de gestion et élargir votre perspective sur ce qu'est aujourd'hui une commission scolaire.

En première partie, nous aborderons la nécessité de maintenir une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents (utilisateurs) la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants au sein de la gouvernance scolaire.

En deuxième partie, nous traiterons de l'importance d'une gouvernance de proximité, tant au niveau régional que local, qui respecte les principes de subsidiarité. Preuves à l'appui, nous vous démontrerons concrètement comment nous vivons actuellement ces principes.

En troisième partie, nous vous parlerons d'une gouvernance, axée sur notre mission première, la réussite éducative et sociale pour tous les élèves, qui démontre que malgré les enjeux, notre système d'éducation publique est performant.

Enfin, nous conclurons notre mémoire par le rappel de notre positionnement et de nos principales recommandations à l'égard du projet de loi 40.

# 1. Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents (utilisateurs) la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants au sein de la gouvernance scolaire

## 1.1 Une démocratie représentative

Lors des dernières élections scolaires, les citoyens de notre territoire ont désigné 12 élus représentant différents milieux de notre territoire. Parmi eux, six sont des parents utilisateurs des services des établissements de la CSDGS. Ces élus, choisis par la communauté, détiennent une expérience professionnelle diversifiée. Le conseil des commissaires est composé de personnes ayant une expertise notamment en matière de finance, d'entrepreneuriat, de vérification interne, de gestion des ressources humaines, de gouvernance stratégique. À cela s'ajoutent, comme le prévoit la LIP, quatre parents représentant le comité de parents et le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Toutes ces personnes participent aux discussions et influencent les décisions prises par le conseil des commissaires.

Nous reconnaissons que le taux de participation aux dernières élections au suffrage universel a été des plus décevants, appelant ainsi à une réforme de ce mode de scrutin. Le conseil des commissaires de la CSDGS croit à la nécessité de permettre la participation du plus grand nombre de citoyen pour désigner les membres du conseil puisque l'éducation est un bien collectif et public et ce, en tout respect aux valeurs communes de la société québécoise notamment celles d'une société libre et démocratique. <sup>1</sup>

Le tableau ci-dessous nous démontre que les changements proposés ne vont pas dans le sens d'une plus grande démocratie. Nous sommes en accord avec le fait qu'il y a un problème au niveau de la participation aux élections scolaires, mais malheureusement, nous ne voyons aucun des changements proposés dans le projet de loi qui viennent favoriser cette démocratie.

Analyse comparative du processus électoral		
	Lors des élections scolaires 2014 (réel)	Projet de loi - élections (estimé)
Nombre d'électeurs admissibles	136 630	29 000
Nombre de participations au vote	5493	314
Taux de participation	3,59 %	1,08 %

Ce projet de loi abolit un droit fondamental démocratique. D'une part, il réduit considérablement le bassin d'électeurs admissibles et d'autre part, il propose que les membres du conseil d'administration (CA) soient élus par seulement 1,08 % de ceux-ci. Ce nouveau processus électoral aggrave, de façon importante, le taux de participation et de représentation des milieux puisque pour élire le prochain conseil d'administration, nous passerons de 136 000 à 314 électeurs.

<sup>1</sup> <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/valeurs-communes/feu-valeurs-fr.pdf>

Notre passion pour l'Éducation dépasse la frontière d'être parent. Elle soulève la conviction que l'éducation est une responsabilité sociale qui appartient à chaque citoyen, et ce, sans égard à son rang ou à sa fonction dans la société.

Nous questionnons les objectifs des changements proposés qui s'inscrivent dans un processus élitiste, non représentatif des milieux et de la clientèle desservis par notre réseau d'éducation public. Ce projet de loi va à l'encontre des valeurs québécoises, soit celles d'une société libre et démocratique.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Permettre à l'ensemble des citoyens de se prévaloir de leur droit démocratique, celui d'élire leur représentant à la gouvernance de notre réseau d'éducation public.
- 2 Faire la promotion de notre réseau d'éducation public et de nos valeurs démocratiques afin que chaque citoyen se sente concerné par l'éducation et trouver des solutions pour accroître la participation du plus grand nombre à la démocratie; responsabilités qui incombent au gouvernement et au ministre.

### 1.2 Une démarche citoyenne émergente

La principale intention du projet de loi est d'abolir les élections scolaires. Par conséquent, l'absence d'un gouvernement local et de proximité aura certes son lot de conséquences sur notre réseau d'éducation public.

Actuellement, la présence du rôle politique exercé par une gouvernance locale et de proximité permet d'avoir un rapport juste et équitable auprès des différents paliers de gouvernance notamment les municipalités, les organismes communautaires locaux et régionaux, le secteur de la santé et des ordres d'enseignement supérieur, sans oublier les députés provinciaux et fédéraux.

Le rôle de l'élu est donc essentiel afin de maintenir les décisions dans la complémentarité des rôles des diverses instances, et ce, le plus près possible de l'action permettant de soutenir efficacement notre réseau d'éducation public.

Afin d'assurer une saine gouvernance, par la composition de notre conseil des commissaires, nous avons démontré que la démocratie permet de nommer des parents, des représentants de la communauté détenant des expertises variées et représentatifs de notre société. Cela est d'autant plus vrai que la loi actuelle prévoit et oblige de nommer un commissaire coopté afin de pouvoir compléter l'expertise professionnelle nécessaire au bon fonctionnement de la gouvernance scolaire.

La grande déception du projet de loi 40, c'est qu'il repose sur un vent populiste. Nous souhaitons rappeler à la commission, qu'il y a trois ans, plusieurs modifications ont été apportées à la LIP et que le projet de loi à l'étude ne permet pas de prendre collectivement le temps d'évaluer les résultats et les impacts que ceux-ci ont eu sur la gouvernance de notre réseau d'éducation public. De plus, s'il est vrai que l'éducation est une priorité, le gouvernement et le ministre devraient comprendre que l'effort doit être mis sur la promotion de notre réseau d'éducation public afin que chaque citoyen se sente concerné par l'éducation.

Nous proposons, à l'instar d'un livre vert, qu'une plus large démarche de consultation soit menée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ou gouvernement) afin qu'il assure son leadership dans le changement d'une culture démocratique. Cette vaste consultation permettrait d'avoir un document de travail plus représentatif de la réalité vécue dans les divers milieux au sujet de la LIP.

Une telle réflexion va au-delà des structures. Elle permettrait de dégager une vision, une culture éducative et les grandes orientations nationales en éducation pour la réussite du plus grand nombre. Voilà un véritable projet de société qu'on doit promouvoir tout en préservant notre système démocratique.

Il est primordial que l'éducation soit l'apanage de la société entière et non seulement celui des parents qui ont des enfants dans le système scolaire. Le résultat d'un système éducatif efficace est bénéfique aux élèves, certes, mais tout autant, sinon plus, à la société tout entière! La démocratie scolaire est à conserver, puisque comme nous le démontrerons à la section 3, elle assure des résultats probants au niveau de la réussite éducative.

## RECOMMANDATIONS

4 À l'instar d'un livre vert, établir une large démarche de consultation publique menée par le Ministre afin de dégager une vision collective.

3 Maintenir la composition de l'instance de gouvernance par des membres élus par la population.

## 2 Une gouvernance de proximité, tant au niveau régional que local, qui respecte les principes de subsidiarité

Depuis le dépôt du projet de loi 40, les commentaires, dont plusieurs ont été médiatisés, permettent de croire que la visée première des changements proposés par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est de rendre les établissements scolaires plus autonomes.

Nous sommes d'avis que la gouvernance d'une commission scolaire va au-delà du système électoral et du comité de gouvernance que serait le conseil d'administration proposé dans le cadre du projet de loi 40.

Une gouvernance de proximité, ce sont tous les processus et toutes les personnes impliquées dans la préparation et la consultation menant à la prise de décision qui participent à ce qu'est la gouvernance d'une organisation.

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.<sup>2</sup>

### 2.1 L'importance accordée à l'autonomie

L'autonomie est perçue comme le droit de se gouverner par ses propres lois sans interférences avec l'organisme externe ou central que représente une commission scolaire.

À ce titre, le projet de loi 40 ne va pas dans le sens de pourvoir une plus grande autonomie. Il nourrit plutôt une illusion envers la population. En effet, les contrats de travail nationaux, les règles budgétaires, les encadrements pédagogiques nationaux et législatifs n'ont pas changé. Nous ne pouvons passer sous silence que le seul acteur qui gagnera du pouvoir à l'entrée en vigueur du projet de loi 40 sera le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

#### 2.1.1 Enjeux : équité et incohérence avec le principe de subsidiarité

Le réseau public a l'obligation de scolariser tous les élèves tout au long de l'année. Les nombreux changements organisationnels nécessitent donc une coordination des services à rendre sur le territoire.

Nous souhaitons mettre en lumière les dérives possibles entre les établissements d'une même organisation, tant dans la répartition des ressources que dans l'offre de service aux élèves, si l'exercice de cette autonomie se faisait de manière indépendante, c'est-à-dire si chaque établissement devait fixer ses propres cibles. Les changements proposés pour donner plus d'autonomie aux établissements soulèvent beaucoup d'inquiétude concernant les questions d'équité, voire de l'incohérence avec le principe de subsidiarité. L'interdépendance entre les établissements est essentielle pour soutenir le parcours scolaire de chaque élève.

---

<sup>2</sup> Isabelle LACROIX et Pier-Olivier ST-ARNAUD, *La gouvernance : tenter une définition*, Cahiers de recherche en politique appliquée, Université de Sherbrooke, Vol. IV, N° 3, Automne 2012, p. 26.

Ainsi, nous croyons que le problème actuel résulte d'une mauvaise compréhension de l'application des encadrements législatifs, de plus en plus serrés, qui s'avèrent être des contrôles essentiels et qui entraînent des demandes multiples de reddition de comptes tant aux établissements qu'aux commissions scolaires.

### **2.1.2 Enjeux : centralisation ministérielle**

Le conseil des commissaires est préoccupé par cette « centralisation ministérielle » et considère que l'autonomie du réseau sera considérablement réduite, voire aller à l'encontre du principe de subsidiarité.

Les articles du projet de loi impliquant directement le Ministre sont les suivants :

- Demander une analyse et obliger le partage. Les centres de services scolaires (CSS) doivent favoriser le partage de ressources avec d'autres organismes publics, dont les municipalités et les établissements d'enseignement privés. (art. 102)
- Déterminer des objectifs ou des cibles portant sur l'administration, l'organisation ou le fonctionnement d'un CSS. (art. 137)
- Obliger les CSS à transmettre au ministre les résultats qu'obtiennent les élèves à chacune des épreuves que celui-ci impose. (art. 108 et 110)
- Demander aux CSS de transmettre aux parents ou au personnel des documents qu'il leur adresse. (art. 103)
- Autoriser l'acquisition d'un immeuble ou le consentement au démembrement du droit de propriété d'un immeuble de la Commission. (art. 113)
- Faire un règlement sur les élections des membres du conseil d'administration (CA) du CSS (art. 132)
- Annuler, après enquête, une décision prise par une commission scolaire entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 1<sup>er</sup> mai 2020 (ou au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour les commissions scolaires anglophones) toute décision ayant une incidence sur les ressources humaines, financières matérielles ou informationnelles qu'il juge contraire aux intérêts futurs d'un CSS. (art. 308)
- Faire un règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des membres du CA du CSS (art. 134)
- Prévoir, par règlement, le contenu des rapports annuels des CSS et des conseils d'établissement (CÉ) (art.134)
- Élaborer le contenu de la formation des membres du CA du CSS et des membres du CÉ (16 et 136)

De plus, nous nous inquiétons que les membres du futur CA soient à la merci des nombreux changements potentiels de ministre, vécu par le réseau depuis les dernières décennies.

En effet, depuis les dernières années, le réseau public de l'éducation est soumis à de nombreux changements. « Le défi de la mise en œuvre de réformes à grande échelle est celui d'orchestrer minutieusement la cohérence entre les multiples politiques, les initiatives ministérielles et des divers outils provenant des différents paliers de gouvernance afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves (Fullan, Quinn et Adam, 2018; Honig et Haatch, 2004) ». <sup>3</sup>

Le leadership exercé par la commission scolaire est essentiel pour maintenir la cohérence entre les besoins des écoles et les demandes provenant de l'environnement extérieur : la communauté, les parents et le ministère de l'éducation.

Ainsi, « la cohérence n'est pas seulement le simple fait d'atteindre les priorités ministérielles, mais également la manière dont les leaders du système réussissent à concilier celles-ci avec les pratiques du milieu » afin de mobiliser tous les acteurs vers des objectifs commun. » <sup>4</sup>

## RECOMMANDATIONS

5 Rétablir le message afin de promouvoir la nécessité de la complémentarité des rôles et des responsabilités de tous les paliers du système éducatif et l'interdépendance entre les établissements.

6 Assurer que les différents règlements puissent respecter le principe de subsidiarité et ainsi permettre aux commissions scolaires d'exercer leur rôle de gouvernance et réaliser leur mission : soutenir les établissements d'enseignement tout en s'assurant d'une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières et de la qualité des services.

### 2.2 Une structure de gouvernance qui permet d'actualiser les principes de subsidiarité

À la CSDGS, nous avons une structure de gouvernance et de participation qui permet d'actualiser les principes de subsidiarité dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun, comme l'illustre le schéma de la page suivante.

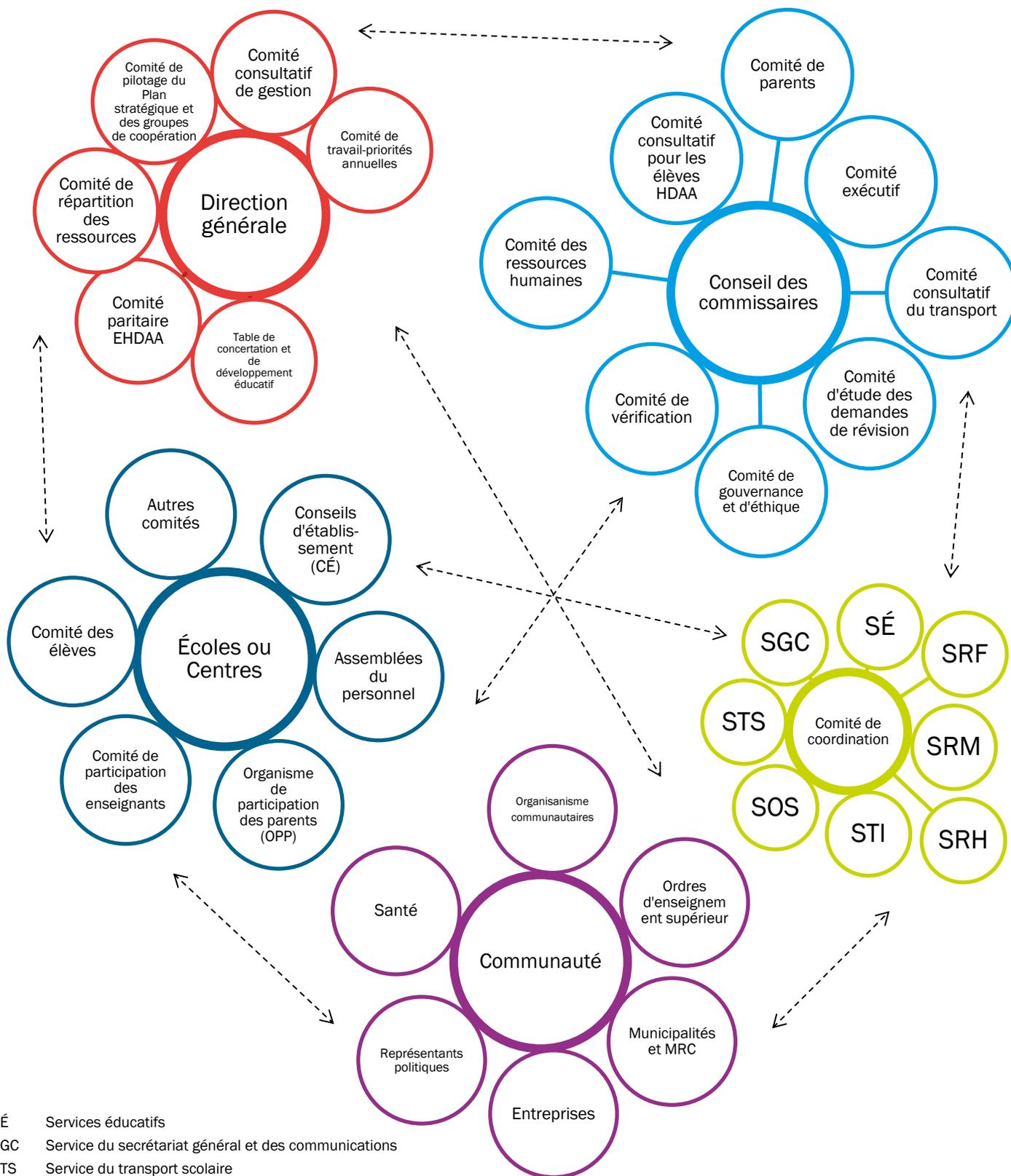
À l'intérieur de cette structure, agile et souple, les différents acteurs sont consultés. Ces acteurs sont participatifs et décisionnels selon leur rôle et leurs responsabilités.

---

<sup>3</sup> Claire ISABELLE, dir. *Système scolaire franco-ontarien : d'hier à aujourd'hui pour le plein potentiel des élèves*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, 482 pages. Collection Leadership et administration en éducation, p.197

<sup>4</sup> Ibid

# STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET DE PARTICIPATION À LA CSDGS



- SÉ Services éducatifs
- SGC Service du secrétariat général et des communications
- STS Service du transport scolaire
- SOS Service de l'organisation scolaire
- STI Service des technologies de l'information
- SRH Service des ressources humaines
- SRM Service des ressources matérielles
- SRF Service des ressources financières
- EHDAA Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

## 2.3 Des exemples de l'application des principes de subsidiarité

Le projet de loi 40 propose que la mission du CSS soit d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner. Cependant, la notion d'équité dans la répartition des services est absente.

Les exemples qui suivent démontrent que la CSDGS va au-delà de la mission décrite pour un CSS en assurant le principe d'équité pour l'ensemble du réseau de nos établissements.

### 2.3.1 La gestion du budget de la commission scolaire

Avant l'arrivée des changements législatifs, nous gérons le budget de la commission scolaire avec équité et selon les principes de subsidiarité. En effet, le conseil des commissaires a adopté une politique telle que requise par l'article 275 de la LIP. Cette politique vise à rendre publics les orientations, les objectifs, les principes et les critères qui guident la répartition équitable des ressources disponibles entre les établissements, les comités et les services administratifs de la commission scolaire. Cette politique, lors de son élaboration, a fait l'objet de discussions auprès des instances de consultations illustrées précédemment. Afin de faire le suivi de la répartition des ressources, un comité « budget », aujourd'hui appelé le comité de répartition des ressources, permet de faire des recommandations au conseil des commissaires. Le mandat du comité est :

- Mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus;
- D'en déterminer la répartition, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués;
- Déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires;
- Faire annuellement une recommandation quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement et de la Commission scolaire.

À l'issue de cette concertation, des recommandations doivent être présentées par la direction générale ou tout autre membre désigné par le comité à une séance du conseil des commissaires. Le comité consultatif des services aux élèves HDAA est également consulté relativement aux ressources allouées pour les services complémentaires.

Ainsi, depuis les deux dernières années, ce processus de concertation a permis notamment de :

- Revoir le modèle de service de la psychoéducation et embaucher 14 psychoéducatrices supplémentaires pour les écoles primaires;
- Doubler le budget pour les services de la francisation au primaire et augmenter les ressources enseignantes pour les services de francisation au secondaire;
- Revoir les critères de répartition pour différents services complémentaires (psychologie, orthophonie, conseillers d'orientation...);
- Revoir les ressources attribuées au Service des ressources matérielles, et ce, afin de soutenir la mise en œuvre des projets d'agrandissement et de construction des établissements.

Le travail de collaboration entre les différents mécanismes de participation permet de recueillir les besoins, de les analyser et d'y répondre de façon juste et équitable selon les ressources disponibles.

### 2.3.2 Le redécoupage des bassins des écoles

Pour illustrer **que le principe de la subsidiarité est vécu et existe à la CSDGS**, le conseil des commissaires, lors des exercices de redécoupage des bassins géographiques des établissements, procède à un exercice de « préconsultation » auprès des conseils d'établissement (CÉ) et de la société civile, en générale, pour bien définir les hypothèses de travail qui, par la suite, feront l'objet de la consultation « officielle » auprès des CÉ concernés et de la population qu'ils desservent.

Ce qu'il faut savoir, est que **cet exercice ne fait pas partie des consultations obligatoires en vertu de la LIP**. C'est en ayant le souci d'être près des parents et de la communauté que la CSDGS se prête à cet exercice depuis plus de 15 ans!

#### EXEMPLE DE PÉRIODE DE PRÉCONSULTATION ET DE CONSULTATION LORS DE REDÉCOUPAGE DES TERRITOIRES

##### Objectif de la période de préconsultation

- ➔ Recevoir, s'il y a lieu, de la part des conseils d'établissement et de la communauté, des avis au regard des hypothèses proposées par la commission scolaire.
- ➔ Recevoir, s'il y a lieu, de nouvelles hypothèses qui seront présentées au conseil des commissaires

##### Objectif de la période de consultation officielle

- ➔ Période pendant laquelle les milieux seront appelés à se prononcer sur la ou les hypothèses retenues par le conseil des commissaires

Il est donc possible, dans le cadre de la loi actuelle, de travailler en concertation et de façon décentralisée avec les directions d'établissement, les conseils d'établissement et d'être près des communautés. Cette volonté de concertation réside dans la culture organisationnelle de la CSDGS visant l'équité et l'écoute du milieu.

#### RECOMMANDATION

- 7 Maintenir une répartition juste et équitable des ressources en s'assurant que la notion d'équité soit identifiée à la mission de la commission scolaire.

## 2.4 Mécanismes de participation

### 2.4.1 Maintien des trois comités : gouvernance et éthique, ressources humaines, vérification (article 85)

À la CSDGS, le travail effectué lors des rencontres de ces trois comités permet de soutenir la prise de décision du conseil des commissaires en approfondissant certains sujets organisationnels. Pour soutenir les décisions du conseil des commissaires, nous pouvons compter sur une équipe de gestionnaires chevronnés détenant plus de 30 ans d'expérience cumulative en enseignement et 40 ans en gestion d'un établissement scolaire. Cette équipe, sur laquelle on peut se fier, possède également des expertises prisées telles : la gestion des ressources humaines, financières, matérielles, légales, technologiques ainsi qu'en communication, service à la clientèle, organisation scolaire et transport scolaire.

Nous considérons que la présence possible d'employés au sein du comité des ressources humaines, comme le projet de loi le propose, amènerait un conflit d'intérêts marqué entre l'employeur et les employés.

À la CSDGS, nous avons attribué ce rôle à un 4<sup>e</sup> comité, soit le comité d'appréciation de la direction générale. Ce comité permet de signifier des attentes et d'élaborer les critères d'évaluation et l'appréciation du travail de la direction générale. Il est composé de la présidence du conseil des commissaires, de la vice-présidence, du comité exécutif ainsi que de deux commissaires.

## RECOMMANDATION

8 Maintenir la composition du comité ressources humaines sans la présence des employés.

### 2.4.2 Nouveau comité d'engagement vers la réussite (article 88)

À la CSDGS, nous avons présentement ce type de comité : le comité de pilotage du PEVR. C'est avec ce comité que notre PEVR a été réalisé et qui a permis de viser la participation du plus grand nombre.

Nous considérons que la mise en place de ce comité est essentielle pour assurer la cohérence et, bien que la composition soit différente de celle proposée, nous sommes d'accord avec la composition proposée dans le projet de loi.

Nous aborderons, à la prochaine section, l'importance de maintenir la cohérence entre les projets éducatifs des établissements et le PEVR de la commission scolaire et qu'il est inconcevable d'assurer la réussite scolaire des élèves sans ce lien.

### 2.4.3 Comité de parents (articles 80 et 81)

À la CSDGS, nous reconnaissons l'apport du comité de parents au bon fonctionnement de notre organisation. Nous considérons que le comité de parents doit demeurer consultatif pour l'adoption d'une politique relative aux contributions financières. Notre recommandation s'appuie sur le fait que diverses perspectives doivent être prises en compte pour l'élaboration d'une telle politique, qu'elle nécessite une connaissance approfondie des lois et règlements qui la sous-tendent, et que la contribution exclusive des parents dans son élaboration soulève des questions de conflit d'intérêts réels ou apparents.

#### RECOMMANDATION

- 9 Maintenir le rôle consultatif du comité de parents pour l'adoption d'une politique relative aux contributions financières.

### 2.4.4 Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) (article 77)

Nous nous interrogeons sur l'absence du lien entre le CCSEHDAA et le CA. Alors que la composition du conseil des commissaires actuel prévoit l'implication d'un commissaire-parent du CCSEHDAA assurant ainsi la prise en compte des préoccupations des parents de ces élèves.

#### RECOMMANDATION

- 10 Maintenir la participation d'un parent représentant le CCSEHDAA au sein de l'instance de gouvernance.

### 2.4.5 Comité de répartition des ressources (article 87)

À la CSDGS, le comité de répartition des ressources exerce un rôle essentiel au bon fonctionnement de la commission scolaire. Nous sommes donc favorables au rôle et aux responsabilités que le projet de loi propose à cet égard.

### 2.4.6 Conseil d'établissement (articles 25, 26 et 52)

L'application de l'article 15 du projet de loi pourrait ne pas respecter l'esprit de la loi, lorsqu'il n'y a pas le nombre de parents requis. En effet, les membres du CÉ pourraient se retrouver à parité ou même minoritaires avec le personnel de l'école. Il est courant que les assemblées générales de parents aient de la difficulté à nommer leurs représentant au CÉ.

#### RECOMMANDATION

- 11 Introduire un mécanisme permettant d'éviter que les membres parents du CÉ se retrouvent à parité ou minoritaires lorsque le nombre de parents requis ne peut être réuni.

### 3 Une gouvernance axée sur notre mission première, la réussite éducative et sociale pour tous les élèves

Il est clair pour l'ensemble des membres du conseil des commissaires que « [l'] une des façons de mesurer la qualité de la gouvernance et de l'administration des commissions scolaires du Québec consiste à examiner l'évolution des taux de diplomation des élèves ». (Rapport du comité des experts sur le financement, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, mai 2014.)

À cet effet, depuis les cinq dernières années, la CSDGS a vu son taux de diplomation et de qualification s'améliorer de 9,6 points en %, pour se situer à 79,5 %, au-dessus du réseau public et tout près du réseau de l'éducation du Québec, qui est de 81,8 %.

Cohorte	2006-2007 (7 ans)	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)	2011-2012 (7 ans)
<b>Total CSDGS</b>	69,9 %	72,5 %	72,4 %	75,7 %	76,5 %	79,5 %
<b>Filles</b>	78,4 %	80,0 %	79,1 %	81,3 %	83,4 %	86,2 %
<b>Garçons</b>	61,6 %	64,5 %	66,3 %	69,9 %	69,8 %	73,4 %
<b>Écart</b>	<b>16,8</b>	<b>15,5</b>	<b>12,8</b>	<b>11,4</b>	<b>13,6</b>	<b>12,8</b>
<b>Réseau public</b>	<b>71,9 %</b>	<b>73,8 %</b>	<b>74,9 %</b>	<b>76,5 %</b>	<b>77,7 %</b>	<b>78,6 %</b>
<b>Réseau privé</b>	<b>92,2 %</b>	<b>92,8 %</b>	<b>93,3 %</b>	<b>93,1 %</b>	<b>92,5 %</b>	<b>92,9 %</b>
<b>Réseau de l'éducation</b>	<b>75,8 %</b>	<b>77,7 %</b>	<b>78,8 %</b>	<b>80,1 %</b>	<b>80,9 %</b>	<b>81,8 %</b>

Nous devons nous réjouir que la cible fixée par le ministère de l'Éducation en 2010, soit celle d'atteindre un taux de diplomation et de certification en 2020 de 81 %, est atteinte pour le Québec. Nous pouvons constater que le réseau public a grandement contribué à l'atteinte de cette cible. Celle-ci sera assurément atteinte par la CSDGS avant l'échéance fixée.

Les taux de réussite aux épreuves uniques nous indiquent également une nette progression.

Évolution des taux de réussite aux épreuves uniques du mois de juin 2018							
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Taux de réussite réseau public	89,2	85,9	88,1	84	84,3	83,8	80,6
Taux de réussite région Montérégie	89,3	85,7	87,9	83,5	84,8	84,9	82
Taux de réussite CSDGS	91,5	88,4	89,7	83,5	83,7	84,7	81
Rang CSDGS *	19	20	29	44	45	35	43
Écart entre le taux de réussite CSDGS et le taux réseau public	2,3	2,5	1,6	-0,5	-0,6	0,9	0,4

\*Selon le fichier transmis par le MEES, la commission scolaire qui est au 1<sup>er</sup> rang a un taux de réussite de 96,5 %. La CSDGS se retrouve à 5 points de pourcentage (96,5 vs 91,5).

Ainsi, lorsque l'on soulève la question de l'efficacité du réseau public d'éducation, nous savons que celui-ci est efficace et nous savons que notre apport, depuis notamment les 10 dernières années, porte ses fruits. Nous avons su mobiliser l'ensemble des équipes-écoles, les partenaires socioéconomiques, les parents et les élus de notre territoire afin que tous puissent orienter leurs actions vers l'amélioration de la réussite éducative de nos élèves. Nous sommes d'avis que l'ampleur de cette mobilisation n'aurait pas été la même sans un mode de gouvernance locale, de proximité, tel qu'on le connaît. Les résultats que nous obtenons, année après année, démontrent clairement l'efficacité de notre réseau qui est le fruit d'orientations et d'actions collectives prises sur la base de la connaissance du milieu, des besoins et des priorités.

Il n'est donc pas surprenant que l'une des études de Marzano et Waters (2009)<sup>5</sup> arrive à la conclusion que :

*Dans les États où existent des commissions scolaires, les résultats des élèves s'améliorent particulièrement quand les élus et le personnel s'engagent dans des formations continues portant sur la réussite scolaire et orientent leur action vers cet objectif. Ils s'améliorent également lorsque la direction générale donne aux directions d'école des buts à atteindre, mais leur laisse le pouvoir de décider des moyens à mettre en place tout en leur fournissant les ressources nécessaires. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, durant l'année scolaire 2017-2018, nous avons élaboré notre PEVR 2018-2022. Il est le fruit d'une démarche collaborative qui a permis la participation de plus de 16 000 personnes : élèves, membres du personnel, parents, élus, partenaires socioéconomiques.*

Grâce à la mobilisation de toutes ces personnes et à la suite de l'analyse de la réussite scolaire et éducative de nos élèves, jeunes et adultes, et de notre clientèle, nous avons convenu, **collectivement**, des orientations et des priorités qui guideront nos actions pour les prochaines années.

Le PEVR est un outil de gestion, de *leadership* et de gouvernance qui permet à la CSDGS d'établir ses priorités et d'offrir des services en réponse aux besoins du milieu. Il concerne l'ensemble des établissements puisqu'il est la somme des besoins de ses écoles et de ses centres et des principaux enjeux liés à la réussite éducative.

Avec cet outil, non seulement nous affirmons que l'élève est au cœur de nos priorités, mais aussi que l'enseignant est l'un des premiers déterminant pour maximiser l'apprentissage de nos élèves. C'est le cas puisque nous veillons à ce que la commission scolaire soutienne les établissements scolaires de notre territoire pour organiser un service public de qualité assurant à chaque élève un enseignement de grande qualité tout au long de son parcours scolaire. Pour maximiser l'apprentissage de nos élèves et ainsi nous assurer que chacun d'eux puisse atteindre son plein potentiel, nous avons un système efficace qui n'est pas le fruit du hasard, mais bien d'une démarche intentionnelle et objective ayant pour orientations stratégiques de :



<sup>5</sup> Robert J. MARZANO et Timothy WATERS, *District Leadership That Works – Striking the right Balance*, Éditions Solution Tree, Avril 2009, 176 pages.

### 3.1 La cohérence entre le PEVR et les projets éducatifs des établissements (article 135)

Le projet de loi propose d'enlever la responsabilité au centre de services scolaires (CSS) de s'assurer de la cohérence entre le PEVR et les projets éducatifs de ses établissements. Les modalités seront désormais prescrites par le ministre.

Or, l'actualisation du PEVR s'effectue principalement par l'élaboration et la mise en œuvre des projets éducatifs de nos établissements scolaires. C'est donc en tout respect du principe de subsidiarité que notre équipe des Services éducatifs a accompagné nos 55 établissements, afin que les projets éducatifs soient en cohérence avec le PEVR tout en ayant sa couleur locale.

L'élaboration de ces projets éducatifs s'est faite aisément et en toute cohérence avec le PEVR puisque les milieux avaient déjà joué un rôle important dans l'élaboration du PEVR. Ce faisant, les équipes-écoles et les parents se reconnaissaient dans les cibles et les orientations et avaient déjà une bonne idée des actions à mettre en place pour assurer la réussite de ce plan.

Avec notre apport, la CSDGS exerce un *leadership* mobilisateur et une gouvernance qui favorise le développement des meilleures pratiques de gestion, notamment celles axées sur les résultats. Ainsi, l'ensemble des intervenants de nos établissements scolaires peuvent exercer un *leadership* pédagogique plus fort au sein de son établissement.

Pour attester de la véracité de cette vision, voici quelques exemples d'actions qui ont été mises de l'avant en concertation avec les équipes-écoles :

- La mise en place d'un comité de travail de la petite enfance réunissant les partenaires externes de la CSDGS. Les travaux du comité contribueront à la rédaction d'un cadre de référence des meilleures pratiques à la petite enfance.
- Un projet pilote a été réalisé et a permis à cinq écoles d'être accompagnées afin de mettre en place leur comité de transition de la petite enfance. Le comité de chacune de ces écoles permet de travailler avec les partenaires de la petite enfance du territoire pour soutenir les activités de transition vers le milieu scolaire.
- Des formations sur les ateliers d'écriture offertes à 145 enseignants de 26 écoles primaires différentes.
- Mises en place dans les écoles de 34 communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) en français.
- Les écoles primaires et secondaires du secteur ouest de la CSDGS ont créé une CAP sur les transitions en français et en mathématique et une attention particulière a été portée à la réussite des garçons tant au primaire qu'au secondaire.
- Une offre d'accompagnement pour la mise en place de classes flexibles au primaire et au secondaire a été détaillée.
- Formation en lien avec la démarche du plan d'intervention suivie par 30 écoles.
- Un accompagnement de sept écoles primaires de Châteauguay dans le cadre d'un projet pilote afin de développer l'expertise d'enseignants pour soutenir les élèves allophones a été offert.
- Un accompagnement pour soutenir la mise en place de l'offre de service pour les élèves allophones pour les autres écoles primaires et secondaires de la CSDGS a été proposé.
- La mise en place d'un comité pour travailler sur le cadre de référence des meilleures pratiques pédagogiques et d'accueil de nos élèves issus de l'immigration a été faite.
- Un accompagnement des Services éducatifs pour développer des objectifs en lien avec les saines habitudes de vie dans le projet éducatif a été mis sur pied.

Pour la CSDGS, ces approches structurantes et soutenantes auprès des établissements, basées sur les meilleures pratiques appuyées par la recherche, font partie du credo pédagogique. Annuellement, nous faisons l'évaluation de notre PEVR. L'annexe 1 présente le bilan de l'année 2018-2019.

Selon Marzano et Waters (2009), « Les résultats scolaires s'améliorent aussi lorsque la direction générale donne aux directions d'école des buts à atteindre, mais leur laisse le pouvoir de décider des moyens à mettre en place tout en leur fournissant les ressources nécessaires ». S'inscrivant en droite ligne avec ce constat des deux chercheurs, le conseil des commissaires et la direction générale demeurent les gardiens du PEVR et s'assurent de son suivi et de son actualisation. Ainsi, toutes les décisions administratives dans le cadre de la répartition des ressources sont prises dans ce sens. La réussite de l'élève devient LA réussite de tous nos élèves! Le travail qui est effectué dans chaque salle de classe d'un établissement devient un élément du projet éducatif. Et la somme de tous les projets éducatifs permet le suivi et l'actualisation du PEVR de notre commission scolaire.

Le projet de loi 40 maintient que la mission de l'établissement scolaire se réalise dans le cadre d'un projet éducatif et que celui-ci doit établir notamment les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves. Il doit également être cohérent avec le PEVR de la commission scolaire (articles 36 et 37 de la LIP).

Il nous apparaît inconcevable que ce lien de cohérence soit brisé et enlevé. Nous avons démontré que le PEVR de la CSDGS est la somme des besoins et des enjeux du milieu et des établissements. Ce lien de cohérence est essentiel pour poursuivre l'amélioration de la réussite de nos élèves.

## RECOMMANDATION

- 12 Maintenir les dispositifs permettant à la direction générale de s'assurer du lien de cohérence entre le PEVR et les projets éducatifs des établissements.

### **3.2 Reconnaissance de l'expertise de l'enseignant (article 4)**

Nous reconnaissons que l'effet de l'enseignant est le déterminant le plus important de la réussite de nos élèves. La mise en place des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) vise à mettre en valeur l'expertise des enseignants et à soutenir leur travail. Nous saluons le maintien de la cohérence entre le travail des enseignants, la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement et l'actualisation du PEVR.

Dans le PEVR, la CSDGS a pour objectif de porter à 90 % le taux de réussite de ses élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4<sup>e</sup> année du primaire en améliorant notamment la réussite des garçons. Bien que l'on constate au fil des ans une diminution de l'écart entre les garçons et les filles, nous aimerions que cet écart continue de s'amoinrir. Pour atteindre cette visée, nous avons mis en place dans les écoles primaires, plusieurs CAP. Celles-ci offrent notamment des ateliers d'écriture à 145 enseignants de 26 écoles primaires différentes. Nous sommes fiers de la mise en œuvre de ces CAP et nous savons qu'elles donneront des résultats plus que satisfaisants au regard du soutien de la langue française que nous avons identifié dans nos axes d'intervention. Un autre exemple des décisions que nous prenons pour maintenir la cohérence entre les enseignants, le projet éducatif de l'école et le PEVR. Un autre exemple qui permet d'illustrer l'importance d'une démarche intentionnelle.

## CONCLUSION

En conclusion, ce mémoire démontre, preuves à l'appui, que le système tel qu'il est en ce moment est en train d'atteindre les cibles et les objectifs fixés et qu'il est en constante évolution. Les décisions prises par les élus scolaires ont toujours visé un seul but : soutenir la réussite éducative!

Nous pouvons affirmer, avec conviction, que notre système d'éducation québécois fonctionne bien, qu'il donne de bons résultats et qu'il représente l'un des plus beaux modèles de gouvernance et de démocratie dans toute la fonction publique québécoise. Il ne faut pas oublier que le système actuel a été réfléchi et créé dans la foulée du Rapport Parent, un vaste chantier.

Le gouvernement affirme que « le système politique du Québec repose sur [...] **la participation des citoyens** à des associations, à des partis politiques et à des instances administratives, comme des conseils d'administration. **Les citoyens peuvent se porter candidats** lors d'une élection et ont **droit d'y voter**. Ils élisent leurs représentants **à tous les ordres de gouvernement**. Lorsque l'État entend légiférer, **les citoyens sont généralement invités à prendre part à des consultations afin d'exprimer leur point de vue sur des questions d'intérêt public.** »<sup>6</sup>

L'abolition d'un droit démocratique prévu par le projet de loi est d'intérêt public. Nous recommandons une démarche similaire à celle d'un livre vert afin de permettre la tenue des consultations publiques nécessaires aux réflexions. Il est important pour l'ensemble de la collectivité que des données factuelles soient mises en lumière pour faire émaner des consensus. Il importe aussi de considérer les particularités de nos milieux. Ainsi, ces travaux pourront permettre de dégager une vision, une culture éducative et des orientations nationales en éducation. Or, ces aspects ne sont pas prévus au projet de loi à l'étude.

Collectivement, si nous en faisons le souhait, des adaptations à ce grand système pourront se faire en toute connaissance de cause. Il est important pour notre commission scolaire, comme pour l'ensemble des acteurs du réseau de l'éducation, que des positions claires soient prises.

Ainsi, de notre point de vue, le processus relatif au projet de loi 40 est prématuré. Il omet des éléments essentiels au regard de la réussite éducative des élèves notamment par l'absence d'un rapport juste et équitable auprès des différents paliers de gouvernance et par l'absence d'un lien de cohérence entre le PEVR et les projets éducatifs. Pour nous, cela n'a aucun sens d'agir aussi rapidement quand on sait que le réseau de l'éducation actuel atteint les cibles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, met de l'avant des pratiques innovantes et que l'ensemble des acteurs concernés sont considérés comme étant des parties prenantes de ce système en place dans le cadre de la LIP.

Bien que le projet de loi 40 intègre l'obligation de former un comité qui aurait à suivre les objectifs du PEVR de manière continue, encore faut-il qu'une veille soit effectuée et que des correctifs soient appliqués en cours de route assurant ainsi l'atteinte des objectifs.

Le projet de loi 40 fait fi des liens nécessaires entre les divers acteurs concernés. Ce n'est qu'en relation que ceux-ci formeront un véritable réseau qui portera ses fruits. Il abolit un droit fondamental. Pourtant, la démocratie permet d'assurer l'équité entre les divers établissements scolaires et les droits des élèves.

---

<sup>6</sup> <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/valeurs-communes/feu-valeurs-fr.pdf>

Ce n'est qu'avec la démocratie que le rôle de chacun des acteurs concernés par l'éducation prend tout son sens et sa place. Pour nous les principes de subsidiarité représentent une valeur fondamentale.

De plus, comme l'a proposé le Directeur général des élections, nous soutenons l'importance que notre mode de scrutin soit repensé afin de permettre la participation du plus grand nombre de citoyen pour désigner les membres du conseil puisque l'éducation est un bien collectif et public, et ce, en tout respect aux valeurs communes de la société québécoise, notamment celles d'une société libre et démocratique.

Vous l'aurez compris, le conseil des commissaires de la CSDGS se positionne clairement contre le projet de loi 40. Pour nous, tout changement à la LIP devrait :

1. Permettre à l'ensemble des citoyens de se prévaloir de leur droit démocratique, celui d'élire leur représentant à la gouvernance de notre réseau d'éducation public.
2. Faire la promotion de notre réseau d'éducation public et de nos valeurs démocratiques afin que chaque citoyen se sente concerné par l'éducation et trouver des solutions pour accroître la participation du plus grand nombre à la démocratie; responsabilités qui incombent au gouvernement et au ministre.
3. À l'instar d'un livre vert, établir une large démarche de consultation publique menée par le Ministre afin de dégager une vision collective.
4. Maintenir la composition de l'instance de gouvernance par des membres élus par la population.
5. Rétablir le message afin de promouvoir la nécessité de la complémentarité des rôles et des responsabilités de tous les paliers du système et l'interdépendance entre les établissements.
6. Assurer que les différents règlements puissent respecter le principe de subsidiarité et ainsi permettre aux commissions scolaires d'exercer leur rôle de gouvernance et réaliser leur mission : soutenir les établissements d'enseignement tout en s'assurant d'une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières et de la qualité des services.
7. Maintenir une répartition juste et équitable des ressources en s'assurant que la notion d'équité soit identifiée à la mission de la commission scolaire.
8. Maintenir la composition du comité ressources humaines sans la présence des employés.
9. Maintenir le rôle consultatif du comité de parents pour l'adoption d'une politique relative aux contributions financières.
10. Maintenir la participation d'un parent représentant le CCSEHDAA au sein de l'instance de gouvernance.
11. Introduire un mécanisme permettant d'éviter que les membres parents du CÉ se retrouvent à parité ou minoritaires lorsque le nombre de parents requis ne peut être réuni.
12. Maintenir les dispositifs permettant à la direction générale de s'assurer du lien de cohérence entre le PEVR et les projets éducatifs des établissements.

Au fil de cette commission parlementaire, vous entendrez plusieurs commentaires à certains moments positifs et à d'autres moins. Pour notre part, par ce qui précède, vous aurez déduit que nous avons de nombreuses préoccupations et réserves face à ce qui est sur la table. Nous souhaitons que les membres de la commission soient en mesure d'analyser avec objectivité et à leurs justes valeurs tous les arguments exposés et qu'au bout du compte, une décision éclairée soit prise pour le meilleur intérêt de tous les élèves jeunes et adultes du Québec, et ce, en tout respect des valeurs démocratiques.



*Tableau synthèse des orientations et des objectifs*

Le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, c'est l'affaire de tous!

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART	ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT																																							
Agir tôt et soutenir l'élève tout au long de son parcours scolaire	Dépister et intervenir tôt	Annuellement, que toutes les écoles mettent en place une démarche de dépistage et d'intervention précoce pour les élèves du préscolaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire.	<p>En 2012, selon les résultats de l'EQDEM, près d'un enfant sur quatre à la CSDGS (23 %) commençait sa scolarité en présentant une vulnérabilité dans au moins un des domaines de développement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé physique et bien-être;</li> <li>• Compétences sociales;</li> <li>• Maturité affective;</li> <li>• Développement cognitif et langagier;</li> <li>• Habiletés de communication et connaissances générales.</li> </ul> <p>De plus, cette étude nous indique que les vulnérabilités des garçons sont supérieures de 10 points de % de plus que celles des filles.</p>	<p>En 2017, selon les résultats de l'EQDEM, 28,4 % des élèves commençaient leur scolarité en présentant une vulnérabilité dans au moins un des domaines de développement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé physique et bien-être;</li> <li>• Compétences sociales;</li> <li>• Maturité affective;</li> <li>• Développement cognitif et langagier;</li> <li>• Habiletés de communication et connaissances générales.</li> </ul> <p>De plus, cette étude nous indique que les vulnérabilités des garçons sont supérieures de 14 points de % de plus que celles des filles.</p>	<p><b>Zones de performance</b></p> <p>72 % des élèves qui ne présentent pas de vulnérabilité au préscolaire.</p> <p><b>Zones de vulnérabilité</b></p> <p>Les garçons sont à 35.3 comparativement aux filles à 21.3.</p>	<p>Mise en place d'un comité de travail de la petite enfance réunissant les partenaires de la CSDGS. Les travaux du comité contribueront à la rédaction d'un cadre de références des meilleures pratiques à la petite enfance.</p> <p>Un projet pilote a été réalisé et a permis à cinq écoles d'être accompagnées afin de mettre en place leur comité de transition. Le comité de transition de l'école permet de travailler avec les partenaires de la petite enfance du territoire pour soutenir les activités de transition vers le milieu scolaire.</p>																																							
	Soutenir la maîtrise de la langue française	Annuellement, maintenir au-dessus de 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 <sup>e</sup> année du primaire en améliorant notamment la réussite des garçons en portant le taux de réussite à 89 % d'ici 2022.	<p>Épreuve d'écriture 4<sup>e</sup> année</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année scolaire</th> <th>2016-2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>90,0 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>93,8 %</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>86,1 %</td> </tr> <tr> <td>Écarts</td> <td>7,7 %</td> </tr> </tbody> </table>	Année scolaire	2016-2017	Tous	90,0 %	Filles	93,8 %	Garçons	86,1 %	Écarts	7,7 %	<p><b>Annexe 7</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année scolaire</th> <th>2014-2015</th> <th>2015-2016</th> <th>2016-2017</th> <th>2017-2018</th> <th>2018-2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>88,7%</td> <td>89,4%</td> <td>90,0%</td> <td>87,0%</td> <td>88,3%</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>91,9%</td> <td>91,8%</td> <td>93,8%</td> <td>90,8%</td> <td>91,4%</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>85,8%</td> <td>86,7%</td> <td>86,1%</td> <td>83,2%</td> <td>85,3%</td> </tr> <tr> <td>Écarts</td> <td>6,1</td> <td>5,1</td> <td>7,7</td> <td>7,6</td> <td>6,1</td> </tr> </tbody> </table>	Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Tous	88,7%	89,4%	90,0%	87,0%	88,3%	Filles	91,9%	91,8%	93,8%	90,8%	91,4%	Garçons	85,8%	86,7%	86,1%	83,2%	85,3%	Écarts	6,1	5,1	7,7	7,6	6,1	<p><b>Zones de performance</b></p> <p>Réduction de l'écart entre les filles et les garçons de 1,5 point de %.</p> <p><b>Zones de vulnérabilités</b></p> <p>Bien que les garçons aient augmenté de 2 points de % comparativement à l'année précédente, nous remarquons qu'il reste un écart de 6.1% avec les filles.</p>
Année scolaire	2016-2017																																												
Tous	90,0 %																																												
Filles	93,8 %																																												
Garçons	86,1 %																																												
Écarts	7,7 %																																												
Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019																																								
Tous	88,7%	89,4%	90,0%	87,0%	88,3%																																								
Filles	91,9%	91,8%	93,8%	90,8%	91,4%																																								
Garçons	85,8%	86,7%	86,1%	83,2%	85,3%																																								
Écarts	6,1	5,1	7,7	7,6	6,1																																								
Agir tôt et soutenir l'élève tout au long de son parcours scolaire	Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.	<p>Dresser le portrait de notre clientèle adulte en FGA et en FP en ce qui a trait à leur niveau de littératie.</p> <p>Établir un plan d'action.</p>	<p>Une réflexion a été amorcée dans le cadre de la démarche de l'élaboration des projets éducatifs des centres de la formation professionnelle et générale aux adultes. L'année 2019-2020 permettra d'établir le plan d'action.</p>	<p>Nous sommes en processus pour établir le portrait de notre clientèle FGA.</p>	<p>Dans le cadre de l'accompagnement pour la rédaction du projet éducatif des centres FGA et FP, nous avons amorcé une réflexion qui permettra d'établir un plan d'action pour contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte de notre territoire.</p>																																								

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART	ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT																																																																						
	Soutenir les élèves à risque en intervenant rapidement	<p>D'ici 2022, diminuer le pourcentage d'élèves ayant un taux de réussite de 65 % et moins au bilan en lecture, en écriture et en mathématiques.</p> <p>Pour les élèves de 6<sup>e</sup> année du primaire, diminuer de 5 points de pourcentage la proportion d'élèves qui ont 65% et moins en lecture, en écriture et en mathématiques.</p> <p>Pour les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire, diminuer de 5 points de pourcentage la proportion d'élèves qui ont 65% et moins en lecture, en écriture et en mathématiques.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="3">Primaire</th> <th>SEC.</th> </tr> <tr> <th>2016-2017</th> <th>2<sup>e</sup></th> <th>4<sup>e</sup></th> <th>6<sup>e</sup></th> <th>2e</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Français</td> <td>7,4 %</td> <td>10,9 %</td> <td>10,3 %</td> <td>28,2 %</td> </tr> <tr> <td>Lecture</td> <td>9,7 %</td> <td>15,5 %</td> <td>15,1 %</td> <td>34,4 %</td> </tr> <tr> <td>Écriture</td> <td>12,3 %</td> <td>17,0 %</td> <td>15,4 %</td> <td>32,7 %</td> </tr> <tr> <td>Mathématiques</td> <td>9,7 %</td> <td>10,0 %</td> <td>17,8 %</td> <td>26,7 %</td> </tr> <tr> <td>Français et mathématiques</td> <td>5,0%</td> <td>5,7%</td> <td>7,8%</td> <td>17,1%</td> </tr> </tbody> </table>		Primaire			SEC.	2016-2017	2 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	2e	Français	7,4 %	10,9 %	10,3 %	28,2 %	Lecture	9,7 %	15,5 %	15,1 %	34,4 %	Écriture	12,3 %	17,0 %	15,4 %	32,7 %	Mathématiques	9,7 %	10,0 %	17,8 %	26,7 %	Français et mathématiques	5,0%	5,7%	7,8%	17,1%	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="3">Primaire</th> <th>SEC.</th> </tr> <tr> <th>2018-2019</th> <th>2<sup>e</sup></th> <th>4<sup>e</sup></th> <th>6<sup>e</sup></th> <th>2e</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Français</td> <td>8,5%</td> <td>15,8%</td> <td>10,6%</td> <td>29,3%</td> </tr> <tr> <td>Lecture</td> <td>10,3%</td> <td>21,4%</td> <td>15,3%</td> <td>34,4%</td> </tr> <tr> <td>Écriture</td> <td>13,5%</td> <td>19,9%</td> <td>15,2%</td> <td>29,6%</td> </tr> <tr> <td>Mathématiques</td> <td>10,8%</td> <td>13,5%</td> <td>16,2%</td> <td>24,5%</td> </tr> <tr> <td>Français et mathématiques</td> <td>5,3%</td> <td>8,9%</td> <td>7,3%</td> <td>17,5%</td> </tr> </tbody> </table>		Primaire			SEC.	2018-2019	2 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	2e	Français	8,5%	15,8%	10,6%	29,3%	Lecture	10,3%	21,4%	15,3%	34,4%	Écriture	13,5%	19,9%	15,2%	29,6%	Mathématiques	10,8%	13,5%	16,2%	24,5%	Français et mathématiques	5,3%	8,9%	7,3%	17,5%	<p><b>Zone de performance</b> Le taux des élèves de 6<sup>e</sup> année du primaire ayant 65% et moins en mathématiques est passé de 17,8% en 2016 à 16,2% en 2018 pour une diminution de 1.6%. Aussi, ces mêmes élèves sont passés d'un taux de risque de 7.8% à 7.3% dans les deux matières pour une diminution de 0.5% par rapport à 2016.</p> <p>En secondaire 2, nous remarquons une baisse de 3.1% en écriture pour ces élèves.</p> <p>Le taux global des élèves de secondaire 2 ayant 65% et moins en mathématiques a diminué de 2.2% comparativement à 2016-2017.</p> <p><b>Zone de vulnérabilité</b> Le taux global des élèves ayant 65% et moins en français secondaire 2 a augmenté de 28.2 % à 29.3% pour un écart de 1.1% par rapport à 2016-2017</p> <p>Le taux d'élèves à risque en français de 4<sup>e</sup> année primaire est passé de 10,9% et de 15.8% en 2018-2019 pour une augmentation de 4.9%.</p> <p>On constate enfin une augmentation de 5.9% en lecture de 4<sup>e</sup> année. Les élèves de 4<sup>e</sup> année au primaire qui ont 65% et moins dans les 2 matières ont aussi connu une augmentation de 3.2% par rapport à 2016-2017.</p>	<p>L'élaboration des projets éducatifs a permis aux équipes-écoles de prioriser les actions à mettre en place pour soutenir la réussite des élèves à risque.</p> <p>Les écoles du secteur ouest ont créé une communauté d'apprentissage professionnel sur les transitions entre le primaire et le secondaire en français et mathématiques.</p> <p>Formations offertes à tous les groupes de GADP et de GAER en mathématiques dans le cadre du continuum an 1, 2 et 3 auprès des enseignants du secondaire.</p> <p>Accompagnement de 30 écoles secondaires et primaires dans les communautés d'apprentissage professionnelles en français et en mathématiques.</p>
	Primaire			SEC.																																																																								
2016-2017	2 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	2e																																																																								
Français	7,4 %	10,9 %	10,3 %	28,2 %																																																																								
Lecture	9,7 %	15,5 %	15,1 %	34,4 %																																																																								
Écriture	12,3 %	17,0 %	15,4 %	32,7 %																																																																								
Mathématiques	9,7 %	10,0 %	17,8 %	26,7 %																																																																								
Français et mathématiques	5,0%	5,7%	7,8%	17,1%																																																																								
	Primaire			SEC.																																																																								
2018-2019	2 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	2e																																																																								
Français	8,5%	15,8%	10,6%	29,3%																																																																								
Lecture	10,3%	21,4%	15,3%	34,4%																																																																								
Écriture	13,5%	19,9%	15,2%	29,6%																																																																								
Mathématiques	10,8%	13,5%	16,2%	24,5%																																																																								
Français et mathématiques	5,3%	8,9%	7,3%	17,5%																																																																								

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART	ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT																																								
	Assurer l'équité entre les différents groupes d'élèves en soutenant la réussite : <ul style="list-style-type: none"> <li>des garçons</li> </ul>	D'ici 2022, augmenter à 74 % le taux de diplomation et de qualification des garçons avant l'âge de 20 ans.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2006-2007 (7 ans)</th> <th>2007-2008 (7 ans)</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>69,9 %</td> <td>72,5 %</td> <td>72,4 %</td> <td>75,7 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>78,4 %</td> <td>80,0 %</td> <td>79,1 %</td> <td>81,3 %</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>61,6 %</td> <td>64,5 %</td> <td>66,3 %</td> <td>69,9 %</td> </tr> <tr> <td>Écart</td> <td>16,8</td> <td>15,5</td> <td>12,8</td> <td>11,4</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2006-2007 (7 ans)	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	Total	69,9 %	72,5 %	72,4 %	75,7 %	Filles	78,4 %	80,0 %	79,1 %	81,3 %	Garçons	61,6 %	64,5 %	66,3 %	69,9 %	Écart	16,8	15,5	12,8	11,4	<p><b>Annexe 1</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2010-2011 (7 ans)</th> <th>2011-2012 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>76,5%</td> <td>79,5%</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>83,4%</td> <td>86,2%</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>69,8%</td> <td>73,4%</td> </tr> <tr> <td>Écart</td> <td>13,6</td> <td>12,8</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2010-2011 (7 ans)	2011-2012 (7 ans)	Total	76,5%	79,5%	Filles	83,4%	86,2%	Garçons	69,8%	73,4%	Écart	13,6	12,8	<p><b>Zone de performance</b> Le taux de diplomation est de 79,5% pour la cohorte de 2011-2012 comparativement à 76,5% pour celle de 2010-2011 pour une augmentation de 0,8%. La diplomation des filles est passée de 83,4% à 86,2% pour une augmentation de 2,8%. La diplomation des garçons est passée de 69,8% à 73,4% pour une augmentation de 3,6%.</p> <p>Diminution de l'écart entre les garçons et les filles de 0,8 point de %.</p> <p><b>Zone de vulnérabilité</b> La diplomation et la qualification des garçons.</p>	<p>Un outil a été développé pour nous permettre de monitorer la réussite des garçons.</p> <p>Les écoles primaires et secondaires du secteur Ouest ont créé une communauté d'apprentissage professionnelle sur les transitions en français et mathématiques et une attention particulière a été portée à la réussite des garçons tant au primaire qu'au secondaire.</p> <p>Offre d'accompagnement pour la mise en place de classes flexibles au primaire et au secondaire.</p>
Cohorte	2006-2007 (7 ans)	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)																																										
Total	69,9 %	72,5 %	72,4 %	75,7 %																																										
Filles	78,4 %	80,0 %	79,1 %	81,3 %																																										
Garçons	61,6 %	64,5 %	66,3 %	69,9 %																																										
Écart	16,8	15,5	12,8	11,4																																										
Cohorte	2010-2011 (7 ans)	2011-2012 (7 ans)																																												
Total	76,5%	79,5%																																												
Filles	83,4%	86,2%																																												
Garçons	69,8%	73,4%																																												
Écart	13,6	12,8																																												
	<ul style="list-style-type: none"> <li>des élèves ayant un plan d'intervention,</li> </ul>	D'ici 2022, augmenter à 51 % le taux de diplomation et de qualification des élèves qui ont un plan d'intervention (EHDA) avant l'âge de 20 ans.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2006-2007 (7 ans)</th> <th>2007-2008 (7 ans)</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EHDA (avec PI)</td> <td>41,0 %</td> <td>44,1 %</td> <td>42,1 %</td> <td>45,3 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2006-2007 (7 ans)	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	EHDA (avec PI)	41,0 %	44,1 %	42,1 %	45,3 %	<p><b>Annexe 3</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2007-2008 (7 ans)</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> <th>2010-2011 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>72,5%</td> <td>72,4%</td> <td>75,7%</td> <td>76,5%</td> </tr> <tr> <td>Régulier (sans PI)</td> <td>79,4%</td> <td>82,2%</td> <td>88,5%</td> <td>84,0%</td> </tr> <tr> <td>EHDA (avec PI)</td> <td>44,1%</td> <td>42,1%</td> <td>45,3%</td> <td>51,9%</td> </tr> <tr> <td>Écart</td> <td>35,3</td> <td>40,1</td> <td>40,2</td> <td>32,1</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)	Total	72,5%	72,4%	75,7%	76,5%	Régulier (sans PI)	79,4%	82,2%	88,5%	84,0%	EHDA (avec PI)	44,1%	42,1%	45,3%	51,9%	Écart	35,3	40,1	40,2	32,1	<p><b>Zone de performance</b> Augmentation de la qualification et la certification des élèves HDA de 6,6 points de pourcentage. Nous avons atteint la cible de 51%. Il s'agira de maintenir et de poursuivre l'amélioration.</p> <p><b>Zones de vulnérabilités</b> La qualification et certification des élèves HDA avec un plan d'intervention reste une grande vulnérabilité malgré l'atteinte de l'objectif du PEVR.</p>	<p>30 écoles ont suivi la formation en lien avec la démarche du plan d'intervention.</p> <p>Poursuite de la formation en 2019-2020.</p>					
Cohorte	2006-2007 (7 ans)	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)																																										
EHDA (avec PI)	41,0 %	44,1 %	42,1 %	45,3 %																																										
Cohorte	2007-2008 (7 ans)	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)																																										
Total	72,5%	72,4%	75,7%	76,5%																																										
Régulier (sans PI)	79,4%	82,2%	88,5%	84,0%																																										
EHDA (avec PI)	44,1%	42,1%	45,3%	51,9%																																										
Écart	35,3	40,1	40,2	32,1																																										
	<ul style="list-style-type: none"> <li>des élèves issus de l'immigration,</li> </ul>	D'ici 2022, augmenter à 82 % le taux de diplomation et de qualification des élèves immigrants de deuxième génération avant l'âge de 20 ans.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immigrants de première génération</td> <td>80,8 %</td> <td>89,2%</td> </tr> <tr> <td>Immigrants de deuxième génération</td> <td>72,9 %</td> <td>75,9%</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	Immigrants de première génération	80,8 %	89,2%	Immigrants de deuxième génération	72,9 %	75,9%	<p><b>Annexe 4</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> <th>2010-2011 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immigrants de première génération</td> <td>80,8%</td> <td>89,2%</td> <td>76,8%</td> </tr> <tr> <td>Immigrants de deuxième génération</td> <td>72,9%</td> <td>75,9%</td> <td>83,8%</td> </tr> <tr> <td>Non immigrants</td> <td>70,3%</td> <td>75,2%</td> <td>75,8%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>72,4%</td> <td>75,7%</td> <td>76,5%</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)	Immigrants de première génération	80,8%	89,2%	76,8%	Immigrants de deuxième génération	72,9%	75,9%	83,8%	Non immigrants	70,3%	75,2%	75,8%	Total	72,4%	75,7%	76,5%	<p><b>Zone de performance</b> Diplomation plus grande chez nos élèves immigrants de 2<sup>e</sup> génération par rapport aux élèves non immigrants.</p>	<p>Accompagnement de 7 écoles primaires de Châteauguay dans le cadre d'un projet pilote pour développer l'expertise d'enseignants à offrir un soutien aux élèves allophones.</p>											
Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)																																												
Immigrants de première génération	80,8 %	89,2%																																												
Immigrants de deuxième génération	72,9 %	75,9%																																												
Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)																																											
Immigrants de première génération	80,8%	89,2%	76,8%																																											
Immigrants de deuxième génération	72,9%	75,9%	83,8%																																											
Non immigrants	70,3%	75,2%	75,8%																																											
Total	72,4%	75,7%	76,5%																																											

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART	ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT																													
					<p><b>Zone de vulnérabilité</b> Diminution de la diplomation des élèves de 1<sup>re</sup> génération où nous avons un écart de près de 12,4% entre les cohortes de 2008 et de 2010.</p>	<p>Accompagnement pour soutenir la mise en place de l'offre de services pour les élèves allophones pour les autres écoles primaires et secondaires de la CSDGS.</p> <p>Mise en place d'un comité pour travailler sur le cadre de référence des meilleures pratiques pédagogiques et d'accueil de nos élèves issus de l'immigration.</p>																													
	<ul style="list-style-type: none"> <li>et ceux issus de milieux défavorisés et de milieux intermédiaires.</li> </ul>	<p>D'ici 2022, augmenter à 80 % le taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux défavorisés (8 - 9 - 10) avant l'âge de 20 ans.</p> <p>D'ici 2022, augmenter à 76 % le taux de diplomation et de qualification des élèves des milieux intermédiaires (4-5-6-7) avant l'âge de 20 ans.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Milieux défavorisés</td> <td>69,7 %</td> <td>76,9 %</td> </tr> <tr> <td>Milieux intermédiaires</td> <td>70,2 %</td> <td>72,2 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	Milieux défavorisés	69,7 %	76,9 %	Milieux intermédiaires	70,2 %	72,2 %	<p><b>Annexe 4</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> <th>2010-2011 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>72,4 %</td> <td>75,7%</td> <td>76,5%</td> </tr> <tr> <td>Milieux favorisés</td> <td>75,5%</td> <td>76,3%</td> <td>78,8%</td> </tr> <tr> <td>Milieux intermédiaires</td> <td>70,2%</td> <td>72,2%</td> <td>73,4%</td> </tr> <tr> <td>Milieux défavorisés</td> <td>69,7%</td> <td>76,9%</td> <td>74,7%</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)	Total	72,4 %	75,7%	76,5%	Milieux favorisés	75,5%	76,3%	78,8%	Milieux intermédiaires	70,2%	72,2%	73,4%	Milieux défavorisés	69,7%	76,9%	74,7%	<p><b>Zone de performance</b> Les milieux favorisés et intermédiaires sont en légère augmentation.</p> <p><b>Zone de vulnérabilité</b> Le taux de diplomation et de qualification des milieux intermédiaires est le plus bas. En effet, il est composé d'un écart de 5,4% avec les milieux favorisés et de 1.3% avec les milieux défavorisés.</p>	<p>Poursuite de la mise en place du tutorat au secondaire.</p> <p>Mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles.</p>
Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)																																	
Milieux défavorisés	69,7 %	76,9 %																																	
Milieux intermédiaires	70,2 %	72,2 %																																	
Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	2010-2011 (7 ans)																																
Total	72,4 %	75,7%	76,5%																																
Milieux favorisés	75,5%	76,3%	78,8%																																
Milieux intermédiaires	70,2%	72,2%	73,4%																																
Milieux défavorisés	69,7%	76,9%	74,7%																																
	Élaborer des parcours diversifiés pour soutenir la persévérance et mener nos élèves vers la diplomation, la qualification.	<p>D'ici 2022, augmenter à 77 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) avant l'âge de 20 ans.</p> <p>D'ici 2022, augmenter à 80% le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2008-2009 (7 ans)</th> <th>2009-2010 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diplômes</td> <td>66,9 %</td> <td>71,8%</td> </tr> <tr> <td>Qualification</td> <td>5,5 %</td> <td>3,8%</td> </tr> <tr> <td>Tous</td> <td>72,4 %</td> <td>75,7 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)	Diplômes	66,9 %	71,8%	Qualification	5,5 %	3,8%	Tous	72,4 %	75,7 %	<p><b>Annexe 1</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2010-2011 (7 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diplômes</td> <td>71,0%</td> </tr> <tr> <td>Qualification</td> <td>5,5%</td> </tr> <tr> <td>Tous</td> <td>76,5%</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2010-2011 (7 ans)	Diplômes	71,0%	Qualification	5,5%	Tous	76,5%	<p><b>Zone de performance</b> Le taux de qualification et de diplomation augmente d'année en année.</p> <p>Augmentation de la qualification des élèves en formation des métiers semi-spécialisés.</p> <p><b>Zone de vulnérabilité</b> Le taux de diplomation a diminué de 0,8 point de pourcentage entre les cohortes de 2009 et de 2010.</p>	<p>Mise en place du projet de concomitance à l'école Louis-Philippe-Paré et de l'École en formation professionnelle de Châteauguay volet informatique (PISPC).</p> <p>18 élèves au programme PISPC étaient inscrits pour l'année 2018-2019 et 22 élèves pour l'année 2019-2020.</p> <p>Arrimage des matières du PISPC entre le secteur jeune et le secteur professionnel.</p>									
Cohorte	2008-2009 (7 ans)	2009-2010 (7 ans)																																	
Diplômes	66,9 %	71,8%																																	
Qualification	5,5 %	3,8%																																	
Tous	72,4 %	75,7 %																																	
Cohorte	2010-2011 (7 ans)																																		
Diplômes	71,0%																																		
Qualification	5,5%																																		
Tous	76,5%																																		

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART	ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT																																
		D'ici 2022, diminuer de 3 % la proportion d'élèves qui quittent l'école ou le centre sans certification ni diplomation.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2011-2012</th> <th>2012-2013</th> <th>2013-2014</th> <th>2014-2015</th> <th>2015-2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>14,7 %</td> <td>14,5 %</td> <td>13,1 %</td> <td>12,6 %</td> <td>9,2 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>8,9%</td> <td>11,6 %</td> <td>8,9%</td> <td>7,9%</td> <td>6,1%</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>20,7%</td> <td>18,7%</td> <td>17,5%</td> <td>17,7%</td> <td>12,1%</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Tous	14,7 %	14,5 %	13,1 %	12,6 %	9,2 %	Filles	8,9%	11,6 %	8,9%	7,9%	6,1%	Garçons	20,7%	18,7%	17,5%	17,7%	12,1%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cohorte</th> <th>2016-2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous</td> <td>10,5 %</td> </tr> <tr> <td>Filles</td> <td>6,9%</td> </tr> <tr> <td>Garçons</td> <td>14,5%</td> </tr> </tbody> </table>	Cohorte	2016-2017	Tous	10,5 %	Filles	6,9%	Garçons	14,5%	<p><b>Zone de performance</b> Le taux de sortants sans diplôme ni qualification s'est amélioré de 4,2 points de pourcentage entre les années 2011-2012 et 2016-2017.</p> <p><b>Zone de vulnérabilité</b> L'écart entre les filles et les garçons demeure la plus grande vulnérabilité avec un écart de 7,6 points de pourcentage pour la cohorte de 2016-2017.</p>	<p>Actualisation de la passerelle entre le secteur jeune, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle.</p> <p>Partage de pratiques efficaces entre les différents intervenants des parcours de formation axés sur l'emploi.</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre de l'activité de relance pour les élèves décrocheurs.</p>
Cohorte	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016																																	
Tous	14,7 %	14,5 %	13,1 %	12,6 %	9,2 %																																	
Filles	8,9%	11,6 %	8,9%	7,9%	6,1%																																	
Garçons	20,7%	18,7%	17,5%	17,7%	12,1%																																	
Cohorte	2016-2017																																					
Tous	10,5 %																																					
Filles	6,9%																																					
Garçons	14,5%																																					
<b>Favoriser le développement d'une culture de collaboration et développer l'expertise de chacun</b>	Soutenir la mise en place des pratiques collaboratives et des interventions inspirées des pratiques efficaces issues de la recherche.	Annuellement, tous les établissements et les services élaborent leur plan de formation en intégrant notamment les pratiques collaboratives.		<p>Les rencontres des communautés de pratique (COP) se poursuivent. Toutes les directions ont participé à ces rencontres.</p> <p>18 écoles ont fait une demande financière au projet CAR afin de soutenir plus de 33 communautés d'apprentissage professionnelles. L'implantation des communautés d'apprentissage est une démarche systémique qui permet de mobiliser les équipes-écoles autour de la réussite des élèves et des meilleures pratiques à mettre en place.</p> <p>La priorité des priorités cette année a été l'élaboration du projet éducatif. La démarche qui est entreprise avec les équipes-écoles a permis de:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Soutenir le développement d'une culture de collaboration.</li> <li>2- Établir la vision, les valeurs et les objectifs d'amélioration qui seront partagés par toute l'équipe, les parents et les partenaires.</li> </ol>	<p>100% des établissements ont élaboré leur plan de développement professionnel des enseignants et des intervenants des services complémentaires.</p> <p>100% des établissements ont réalisé et terminé leur Projet éducatif</p> <p>100% des établissements ont été accompagnés par les services éducatifs.</p> <p>100% des établissements ont arrimé leur projet éducatif avec le PEVR</p>																																	

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART	ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT					
	Poursuivre et optimiser le développement local et régional en favorisant les échanges et les ententes de collaboration avec les partenaires du milieu.	Mise en place de projets structurants ou participation de la CSDGS à des projets structurants favorisant les échanges et les ententes de collaboration, notamment avec les partenaires de la petite enfance.		<p>Les travaux de tous les sous-comités du chantier de la petite enfance ont contribué à la rédaction d'un cadre de référence à la petite enfance. Le cadre de référence est présentement en phase de révision. La diffusion est prévue pour 2019-2020.</p> <p>Un sous-comité de travail a été mis sur pied afin de répertorier les outils de dépistage utilisés dans nos classes de préscolaire. En concordance avec la mise en place du modèle Réponse à l'intervention (RAI), l'accent sera mis sur la détection et la démarche d'intervention précoce plutôt que sur le dépistage.</p> <p>Des projets pilotes ont été lancés dans les quatre secteurs. Pour le sud : écoles Daigneau et Saint-Michel-Archange, le Nord : école des Moussaillons-et-de-la-Traversée, l'Ouest : école des Trois-Sources et le Nord-ouest : école Vinet-Souigny).</p> <p>Un sondage a été envoyé aux écoles pour élargir le projet pilote en 2019-2020 avec les équipes qui sont prêtes. Il y aura 6 écoles supplémentaires. L'objectif au terme du PEVR est de soutenir l'ensemble des écoles primaires.</p> <p>Une démarche est présentement en cours afin de réunir les partenaires de la région autour des enjeux concernant l'augmentation de la clientèle issue de l'immigration. Nous poursuivons l'objectif de créer un pôle d'accueil.</p>							
	Promouvoir l'importance de la participation des parents dans le cheminement et la vie scolaire de leur enfant.	Améliorer la concertation-école-famille.		<p>Une conférence portant sur le plan d'intervention a été présentée aux parents le 3 octobre dernier par le CCSEHDAA. Une soirée d'information a été organisée le 20 mars 2019 aux parents des EHDAA, 26 parents y ont participé, les sujets suivants ont été abordés : le transport scolaire, le service de garde et les différents parcours scolaires.</p> <p>Des capsules d'information traitant du langage ont été élaborées et ont été mises en ligne sur le site de la CSDGS ainsi que par le biais des médias sociaux : <a href="https://www.csdgs.qc.ca/parents-et-eleves/sujets-varies/service-dorthophonie/autres-capsules-en-orthophonie/developpement-du-langage-des-enfants-du-prescolaire/">https://www.csdgs.qc.ca/parents-et-eleves/sujets-varies/service-dorthophonie/autres-capsules-en-orthophonie/developpement-du-langage-des-enfants-du-prescolaire/</a></p> <p>Une séance d'information sur les aides technologiques à l'apprentissage a été offerte à l'ensemble des parents de la CS aux écoles de la Magdeleine et Louis-Philippe-Paré, 80 parents y ont participé.</p> <p>Le Service du Secrétariat général et des communications a procédé à l'élaboration de capsules vidéo relatives aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement, elles sont disponibles sur le site web de la CSDGS : <a href="https://www.csdgs.qc.ca/conseils-detablissement">csdgs.qc.ca/conseils-detablissement</a></p> <p>Une soirée de formation relative au Conseil d'établissement a été offerte le 26 novembre par le SRF et le SGC : 43 personnes étaient présentes.</p>							
<b>Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire de tous les élèves</b>	Offrir un milieu de vie stimulant et sécuritaire, non-violent et sans intimidation.	D'ici 2022, améliorer l'indice de vétusté physique afin que nos bâtiments se retrouvent dans un état satisfaisant.	En excluant les édifices de Lignery et la place de la Citière, l'indice de vétusté physique (IVP) de nos bâtiments est de 22,89 %. Nous avons 42,86 % de nos bâtiments qui sont répertoriés dans un état satisfaisant.	En excluant les édifices de Lignery et Place La Citière l'indice de vétusté physique (IVP) 2018-2019 de nos bâtiments est de 19,16% (27/62 bâtiments en état satisfaisant ou mieux 2019-2020: 17,83% (30/62 bâtiments en état satisfaisant ou mieux)							
		Annuellement, tous les établissements réalisent des activités axées sur la bienveillance et le civisme, et d'ici 2022, offrir des activités culturelles, sportives, scientifiques, numériques ou	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>% d'élèves qui trouvent leur milieu de vie agréable</th> <th>% d'élèves qui sont généralement satisfaits de leur vie à l'école ou dans leur centre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Primaire</b></td> <td>75%</td> <td>70%</td> </tr> </tbody> </table>		% d'élèves qui trouvent leur milieu de vie agréable	% d'élèves qui sont généralement satisfaits de leur vie à l'école ou dans leur centre	<b>Primaire</b>	75%	70%	<p>Toutes les écoles ont renouvelé leur plan de lutte pour contrer et prévenir la violence. Des journées de formations et d'accompagnement ont été réalisées.</p> <p>Trois formations ont été offertes aux directions des établissements, aux psychoéducatrices et aux psychologues sur la bienveillance.</p>	100% des écoles ont renouvelé leur plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.
	% d'élèves qui trouvent leur milieu de vie agréable	% d'élèves qui sont généralement satisfaits de leur vie à l'école ou dans leur centre									
<b>Primaire</b>	75%	70%									

ORIENTATION	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	SITUATION DE DÉPART			ÉTAT DE SITUATION-RAPPORT ANNUEL 2018-2019	CONSTATS	ACTIONS MISES DE L'AVANT
		entrepreneuriales.  Annuellement, tous les établissements mettent en œuvre leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation.	<b>Secondaire</b>	70%	82%	Une journée de formation a été réalisée sur les saines habitudes de vie pour le primaire et secondaire.  Une campagne de communication a été déployée sur le site Internet de la CSDGS ainsi que des médias sociaux lors de la semaine de la santé mentale s'étant tenue en mai 2019 misant sur la bienveillance comme facteur de protection.		
			<b>Formation générale aux adultes</b>	91%	81%			
			<b>Formation professionnelle</b>	92%	91%			
	Soutenir le développement des saines habitudes de vie.	Offrir la possibilité aux élèves de bouger pendant au moins 60 minutes par jour.	En moyenne, près de 50% de tous les élèves affirment faire de l'activité physique chaque jour.  La majorité aimerait en faire davantage.			Dans le cadre de la démarche d'élaboration des projets éducatifs, les établissements ont inclus des objectifs permettant de développer de saines habitudes de vie.  Nous avons également organisé l'implantation de la 2 <sup>e</sup> récréation au primaire pour l'année 2019-2020 et l'organisation des activités parascolaires pour les écoles Louis-Philippe-Paré, Marguerite-Bourgeois.	Plusieurs objectifs ont été mis de l'avant dans le projet éducatif des établissements.	Accompagnement des Services éducatifs pour élaborer des objectifs en lien avec les saines habitudes de vie dans le projet éducatif.  Accompagnements diversifiés dans le cadre de l'approche École en santé pour la mise en place des meilleures pratiques.

Liste des abréviations et des sigles, ainsi que quelques définitions

- AGIR : Automatisation de la gestion des indicateurs de réussite.
- Cohorte : Année d'entrée au secondaire. Par exemple, la cohorte 2008-2009 qui a débuté son secondaire sera suivie durant les 7 années suivantes en ce qui concerne sa diplomation jusqu'en 2014-2015.
- DEP : Diplôme d'études professionnelles.
- DES : Diplôme d'études secondaires.
- EHDAA : Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Pour le MEES, les élèves ayant un plan d'intervention à leur entrée au secondaire sont considérés EHDAA.
- Élève allophone : Élève né au Canada ou dans un autre pays dont la langue maternelle est différente du français et dont la langue parlée à la maison est différente du français.
- Élève immigrant : Élève qui est né à l'extérieur du Canada.
- EQDEM : Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (<http://www.eqdem.stat.gouv.qc.ca/>)
- FMS : Formation à un métier semi-spécialisé.
- FPT : Formation préparatoire au travail.
- MEES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- PI : Plan d'intervention

## Annexe 1

	Cohorte de 2010 suivie jusqu'en 2016-2017					Cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018					Cohorte de 2012 suivie jusqu'en 2017-2018				Cohorte de 2013 suivie jusqu'en 2017-2018		
	5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans	7 ans			5 ans	6 ans			5 ans		
	T	T	T	M	F	T	T	T	M	F	T	T	M	F	T	M	F
Région 16 - Montérégie	64,3	73,2	77,1	72,1	82,1	66,1	74,3	77,6	72,6	82,8	66,1	74,2	67,6	80,8	68,4	61,4	75,9
861 Sorel-Tracy, CS de	49,6	62,3	67,4	61,0	73,5	54,0	63,1	66,6	62,2	71,0	52,8	63,7	56,6	70,8	52,1	42,2	61,5
862 Saint-Hyacinthe, CS de	60,5	67,7	72,2	68,1	76,8	60,8	69,7	73,4	69,4	77,5	63,4	69,9	64,4	76,2	63,8	59,0	68,5
863 Hautes-Rivières, CS des	61,6	68,9	72,9	66,0	79,9	63,2	70,2	74,6	70,1	79,2	60,6	69,0	60,9	76,9	61,6	54,7	69,1
864 Marie-Victorin, CS	57,1	68,7	72,6	68,8	76,2	57,5	68,6	72,7	66,0	79,6	58,6	69,2	63,8	74,7	63,1	53,3	73,3
865 Patriotes, CS des	72,3	78,7	82,3	78,4	86,4	74,3	80,6	83,1	79,8	86,7	74,7	81,1	75,7	86,5	76,3	70,2	83,5
866 Val-des-Cerfs, CS du	66,6	75,6	78,8	74,3	83,8	67,4	75,3	77,3	71,3	83,2	65,3	71,7	66,3	77,3	69,3	62,4	77,2
867 Grandes-Seigneuries, CS des	62,9	72,7	76,5	69,8	83,4	68,4	75,8	79,5	73,4	86,2	69,2	77,0	68,3	85,5	72,1	65,3	79,3
868 Vallée-des-Tisserands, CS de la	57,8	65,9	71,6	66,1	77,3	62,9	71,2	74,7	71,8	77,8	58,5	67,8	59,9	75,6	57,0	48,4	66,1
869 Trois-Lacs, CS des	70,8	80,8	84,2	78,7	88,9	71,5	80,3	83,1	76,2	90,2	71,3	79,7	72,9	86,0	75,3	68,7	82,1
884 Riverside, CS	78,4	85,7	88,3	85,3	91,7	76,4	82,8	85,0	82,8	87,1	78,8	84,7	79,2	89,9	81,7	78,3	85,7
889 New Frontiers, CS	66,7	77,1	80,7	72,3	88,7	69,4	77,7	80,6	74,1	87,5	67,0	75,9	67,9	86,0	65,6	56,7	75,9

**Répartition (en points de pourcentage) du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification selon le type de sanction obtenue, après sept ans, pour les cohortes de nouveaux inscrits en 1<sup>re</sup> secondaire, sexes réunis, commission scolaire des Grandes-Seigneuries, cohorte de 2002 à 2010**

	Cohorte 2002 suivie jusqu'en 2008-2009		Cohorte 2003 suivie jusqu'en 2009-2010		Cohorte 2004 suivie jusqu'en 2010-2011		Cohorte 2005 suivie jusqu'en 2011-2012		Cohorte 2006 suivie jusqu'en 2012-2013		Cohorte 2007 suivie jusqu'en 2013-2014		Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015		Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016		Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	
	Nombre	Taux																
<b>Taux de diplomation et de qualification</b>	<b>1 237</b>	<b>66,5%</b>	<b>1 273</b>	<b>68,1%</b>	<b>1 277</b>	<b>67,8%</b>	<b>1 250</b>	<b>68,2%</b>	<b>1 221</b>	<b>69,9%</b>	<b>1 157</b>	<b>72,5%</b>	<b>1 093</b>	<b>72,4%</b>	<b>1 107</b>	<b>75,7%</b>	<b>994</b>	<b>76,5%</b>
<b>Diplômes:</b>	<b>1 214</b>	<b>65,3%</b>	<b>1 243</b>	<b>66,5%</b>	<b>1 230</b>	<b>65,3%</b>	<b>1 186</b>	<b>64,7%</b>	<b>1 153</b>	<b>66,0%</b>	<b>1 094</b>	<b>68,6%</b>	<b>1 010</b>	<b>66,9%</b>	<b>1 051</b>	<b>71,9%</b>	<b>922</b>	<b>71,0%</b>
Diplôme d'études secondaires (DES)	1 178	63,4%	1 215	65,0%	1 195	63,4%	1 139	62,1%	1 124	64,3%	1 057	66,3%	971	64,3%	1 020	69,8%	899	69,2%
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	36	1,9%	28	1,5%	34	1,8%	46	2,5%	28	1,6%	37	2,3%	39	2,6%	31	2,1%	22	1,7%
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%
Attestation d'études professionnelles (AEP)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>Qualifications:</b>	<b>23</b>	<b>1,2%</b>	<b>30</b>	<b>1,6%</b>	<b>47</b>	<b>2,5%</b>	<b>64</b>	<b>3,5%</b>	<b>68</b>	<b>3,9%</b>	<b>63</b>	<b>3,9%</b>	<b>83</b>	<b>5,5%</b>	<b>56</b>	<b>3,8%</b>	<b>72</b>	<b>5,5%</b>
Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)	0	0,0%	7	0,4%	25	1,3%	49	2,7%	67	3,8%	57	3,5%	67	4,4%	37	2,5%	57	4,4%
Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	6	0,4%	15	1,0%	14	1,0%	14	1,1%
Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ, ISPJT)	22	1,1%	22	1,2%	21	1,1%	15	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Certificat de formation en entreprise et récupération (CFER)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Attestation de formation professionnelle (AFP, AFPT)	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES)	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	1	0,1%
Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Attestation de compétence (ADC)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%

Évolution des taux de réussite aux épreuves uniques du mois de juin 2018

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Taux de réussite réseau public	89,2	85,9	88,1	84	84,3	83,8	80,6
Taux de réussite région Montérégie	89,3	85,7	87,9	83,5	84,8	84,9	82
Taux de réussite CSDGS	91,5	88,4	89,7	83,5	83,7	84,7	81
Rang CSDGS *	19	20	29	44	45	35	43
Écart entre le taux de réussite CSDGS et taux réseau public	2,3	2,5	1,6	-0,5	-0,6	0,9	0,4

\*Selon le fichier transmis par le MÉES, la commission scolaire qui est au 1<sup>er</sup> rang a un taux de réussite de 96,5 %. La CSDGS se retrouve à 5 points de pourcentage (96,5 vs 91,5).

Résultats par cours et par volet présentant une ou des épreuves uniques de **juin 2018** pour les organismes scolaires du réseau public

	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire		Anglais, langue seconde, programme de base, 5e sec.			Anglais, langue seconde, programme enrichi, 5e sec.			Sciences et technologie		Applications technologiques et scientifiques		Mathématiques: Culture, société et technique		Mathématiques: Technico-sciences		Mathématiques: Sciences naturelles		Histoire-éducation citoyenneté	
	Global	Écriture	Global	Interaction orale	Production écrite	Global	Compréhension de texte	Production écrite	Global	Théorie	Global	Théorie	Global	Raisonner	Global	Raisonner	Global	Raisonner	Global	
ÉPREUVE UNIQUE DE JUIN 2018																				
Taux de réussite par épreuve réseau public Québec	88,8	79,1	95,8	97,1	92,7	98,7	95,2	98,1	89,8	83,2	87,9	78,8	77,6	74,8	88,8	87,0	88,2	85,3	-	
Taux de réussite CSDGS	88,1	76,2	95,5	96,2	89,3	99,6	96,6	98,7	94,3	91,8	88,2	83,3	83,6	83,7	98,1	100,0	94,8	96,3	-	
Écart 2017 vs 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	-	

Tableau 9 : Résultats par cours et par volet présentant une ou des épreuves uniques de **juin 2017** pour les organismes scolaires du réseau public

	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire		Anglais, langue seconde, programme de base, 5e sec.			Anglais, langue seconde, programme enrichi, 5e sec.			Sciences et technologie		Applications technologiques et scientifiques		Mathématiques: Culture, société et technique		Mathématiques: Technico-sciences		Mathématiques: Sciences naturelles		Histoire-éducation citoyenneté	
	Global	Écriture	Global	Interaction orale	Production écrite	Global	Compréhension de texte	Production écrite	Global	Théorie	Global	Théorie	Global	Raisonner	Global	Raisonner	Global	Raisonner	Global	
ÉPREUVE UNIQUE DE JUIN 2017																				
Taux de réussite par épreuve réseau public Québec	89,1	79,9	95,2	96,	92,6	98,2	93,6	97,5	89,4	82,6	87,2	77,3	75,0	70,2	80,1	74,4	77,4	66,0	79,9	
Taux de réussite CSDGS	92,4	81,8	97,0	97,1	96,3	99,8	97,8	99,6	93,7	88,1	88,3	81,1	81,2	78,7	92,9	94,4	86,3	79,1	77,7	

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveau inscrite au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2009 et 2010

Écarts entre les garçons et les filles	Âge à l'entrée du secondaire (au 30 septembre)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016					Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Masculin	Féminin	Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Ensemble du Québec	12 ans et moins	71,1	79,8	83,4	79,3	87,4	72,5	80,9	84,3	80,2	88,3
	13 ans et plus	34,8	45,2	51,1	49,9	52,8	37,9	47,6	53,4	51,2	56,8
	Total	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4	68,8	77,3	80,9	76,4	85,6
Réseau public	12 ans et moins	65,5	75,7	80,0	75,5	84,6	67,5	77,4	81,4	76,7	86,1
	13 ans et plus	33,8	44,2	50,4	49,2	52,2	36,8	46,4	52,4	50,4	55,5
	Total	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4	63,6	73,5	77,7	72,8	83,0
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	12 ans et moins	67,3	76,6	80,3	74,6	85,6	67,0	76,3	80,0	73,3	86,4
	13 ans et plus	27,6	36,0	44,3	44,1	44,7	35,5	48,3	52,9	49,5	57,7
	Total	62,1	71,3	75,7	69,9	81,3	62,9	72,7	76,5	69,8	83,4

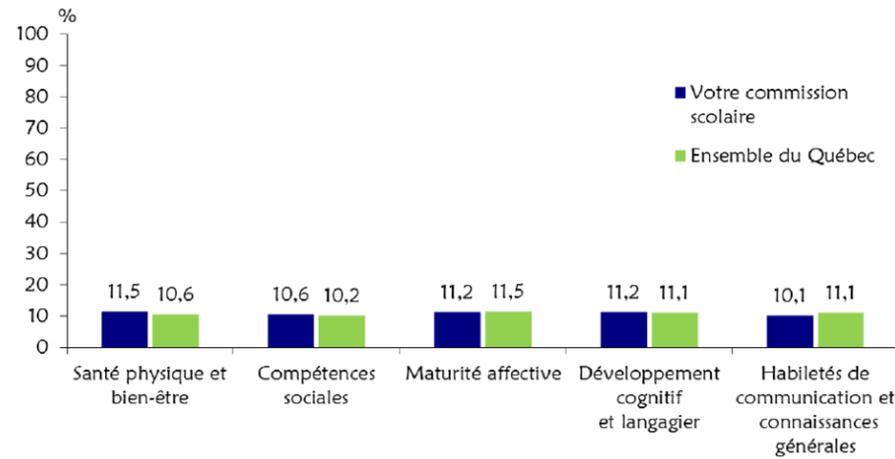
Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires	Groupes d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016					Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Masculin	Féminin	Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Réseau public	Élèves ordinaires	71,0	80,1	83,8	80,4	86,9	73,6	82,3	85,6	82,1	88,6
	Total EHDAA	31,0	44,6	51,8	50,7	53,7	33,1	46,6	53,7	51,9	57,0
	Total	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4	63,6	73,5	77,7	72,8	83,0
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	Élèves ordinaires	73,2	82,6	85,5	81,7	88,5	71,8	80,9	84,0	79,1	88,0
	Total EHDAA	28,2	36,7	45,3	44,8	46,3	34,3	45,8	51,9	50,0	56,3
	Total	62,1	71,3	75,7	69,9	81,3	62,9	72,7	76,5	69,8	83,4

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini par l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016					Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Masculin	Féminin	Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Réseau public	Milieus favorisés	70,0	78,9	82,6	78,2	87,3	71,6	80,1	83,6	79,2	88,3
	Milieus intermédiaires	63,3	73,2	77,4	72,4	82,7	65,0	74,4	78,5	73,3	83,9
	Milieus défavorisés	52,7	64,6	70,3	66,0	74,9	71,6	80,1	83,6	79,2	88,3
	Total	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4	63,6	73,5	77,7	72,8	83,0
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	Milieus favorisés	64,3	73,0	76,3	69,9	82,7	66,9	74,7	78,8	73,0	84,9
	Milieus intermédiaires	55,5	65,8	72,2	67,8	77,0	57,7	69,8	73,4	65,6	81,4
	Milieus défavorisés	63,3	72,4	76,9	71,7	80,6	60,0	71,6	74,7	65,1	82,7
	Total	62,1	71,3	75,7	69,9	81,3	62,9	72,7	76,5	69,8	83,4

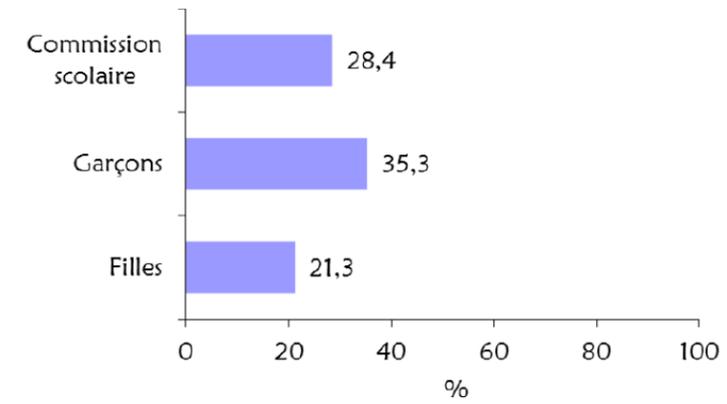
Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016					Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Masculin	Féminin	Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Ensemble du Québec	Immigrants de première génération	63,0	72,6	76,4	72,7	79,7	64,6	74,3	78,2	73,6	82,5
	Immigrants de deuxième génération	70,0	80,2	84,3	81,3	87,5	72,0	81,6	85,0	80,8	89,3
	Non immigrants	68,5	76,7	80,3	75,8	85,0	69,1	77,1	80,7	76,1	85,5
	<b>Total</b>	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4	68,8	77,3	80,9	76,4	85,6
Réseau public	Immigrants de première génération	59,0	70,3	74,8	71,3	78,1	60,9	72,4	77,4	72,4	82,3
	Immigrants de deuxième génération	64,7	76,7	82,0	78,9	85,5	67,3	78,9	83,2	79,1	87,6
	Non immigrants	62,3	71,7	76,0	71,0	81,4	63,6	72,7	76,9	71,8	82,3
	<b>Total</b>	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4	63,6	73,5	77,7	72,8	83,0
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	Immigrants de première génération	67,6	82,4	89,2	89,7	88,6	68,1	76,8	76,8	74,2	78,9
	Immigrants de deuxième génération	61,7	71,4	75,9	69,7	82,1	70,5	81,9	83,8	80,0	88,0
	Non immigrants	62,4	71,0	75,2	69,1	81,0	61,9	71,6	75,8	68,7	83,1
	<b>Total</b>	62,1	71,3	75,7	69,9	81,3	62,9	72,7	76,5	69,8	83,4

## 0-5 ans : Résultats de l'EQDEM 2017

Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables selon les cinq domaines de développement, 2017  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et Québec

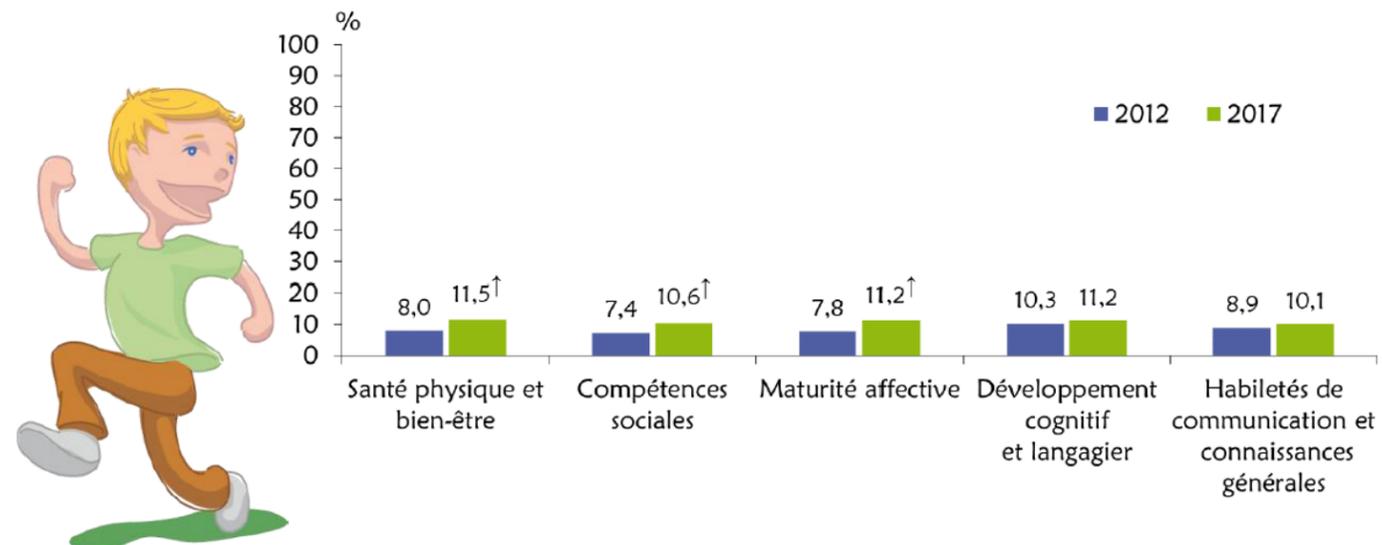


Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables dans au moins un domaine selon le sexe, 2017  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

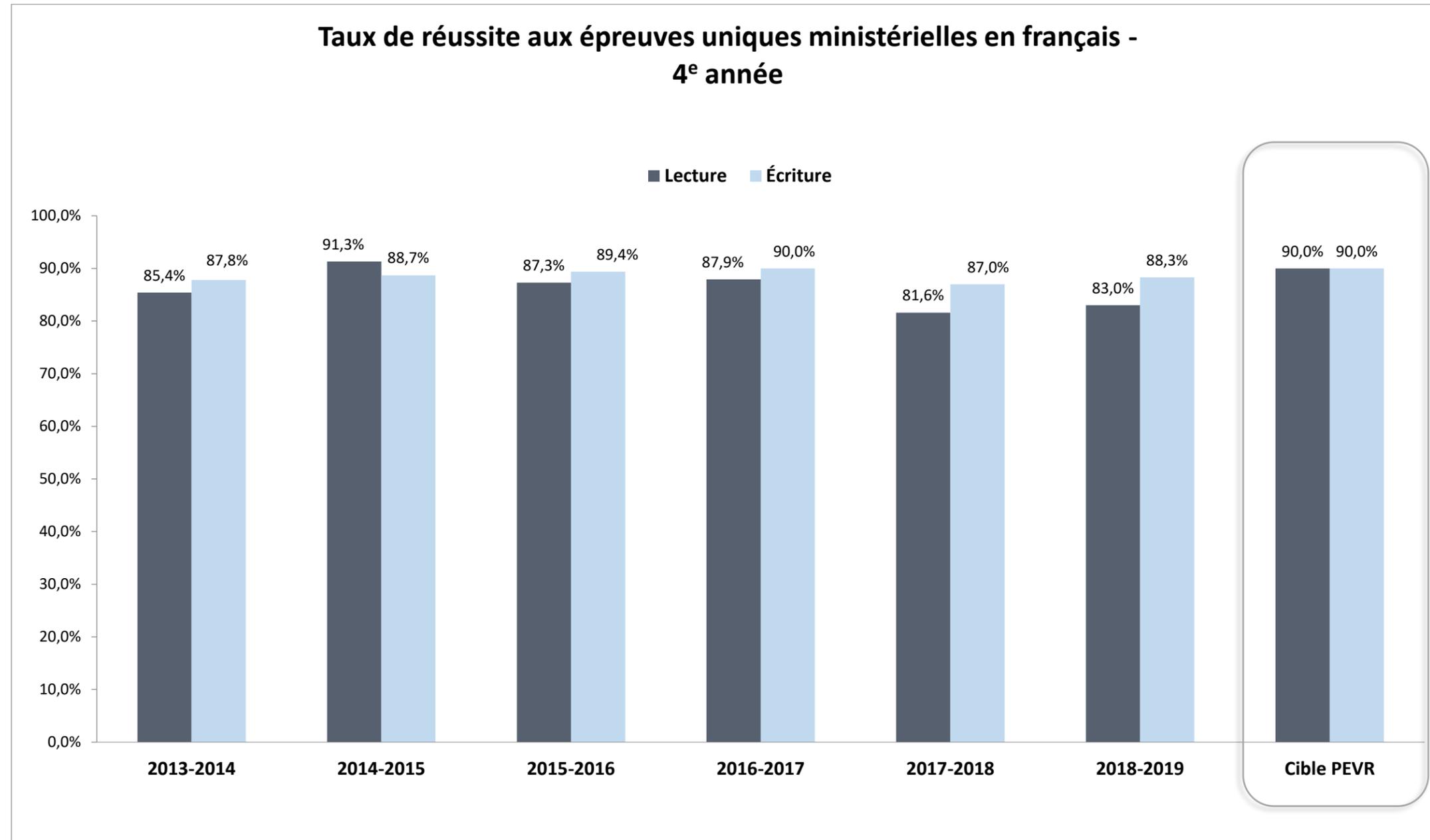


À titre informatif, dans la grande majorité des commissions scolaires et des régions du Québec, les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à être vulnérables dans au moins un domaine.

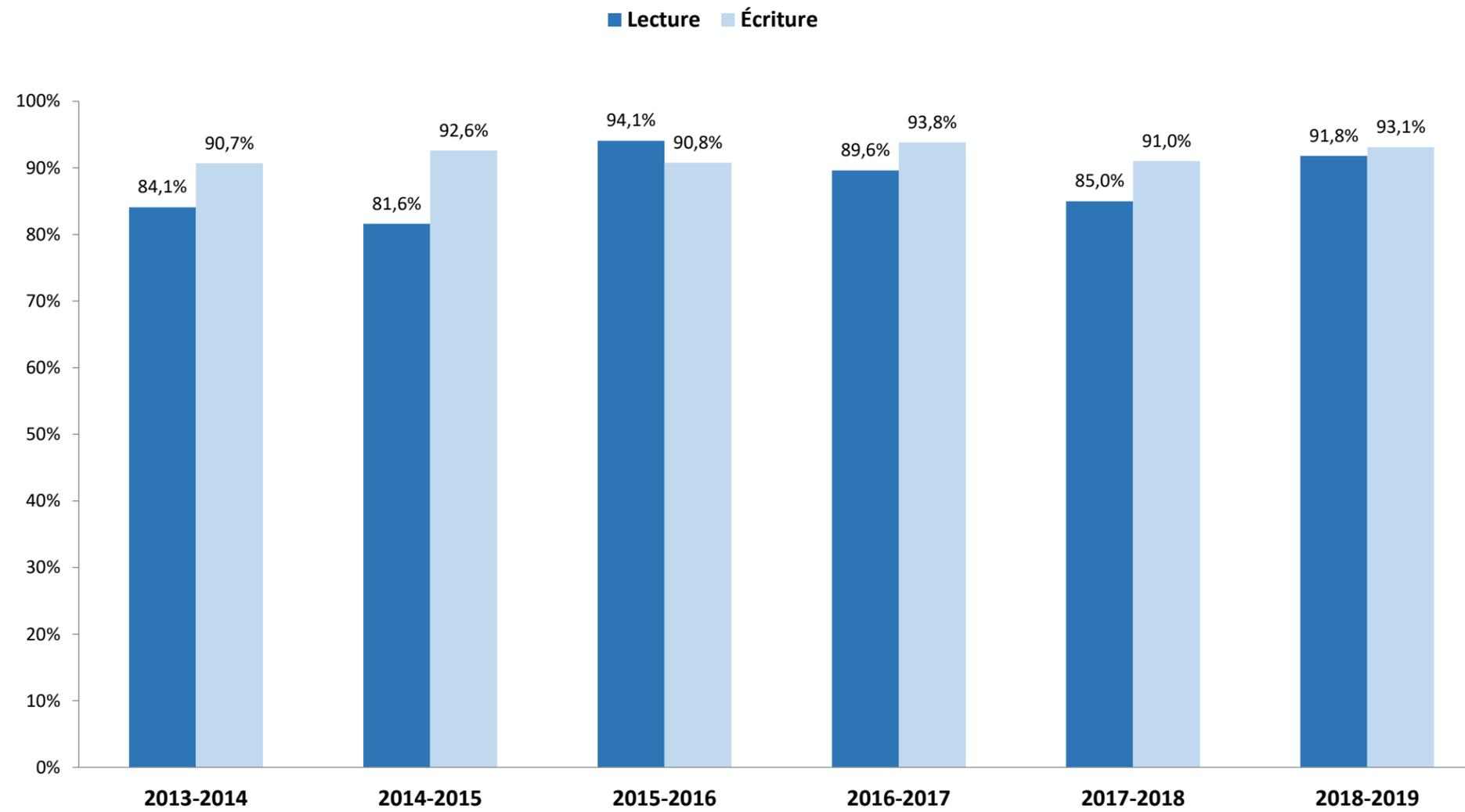
Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables selon les cinq domaines de développement, 2012 et 2017  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries



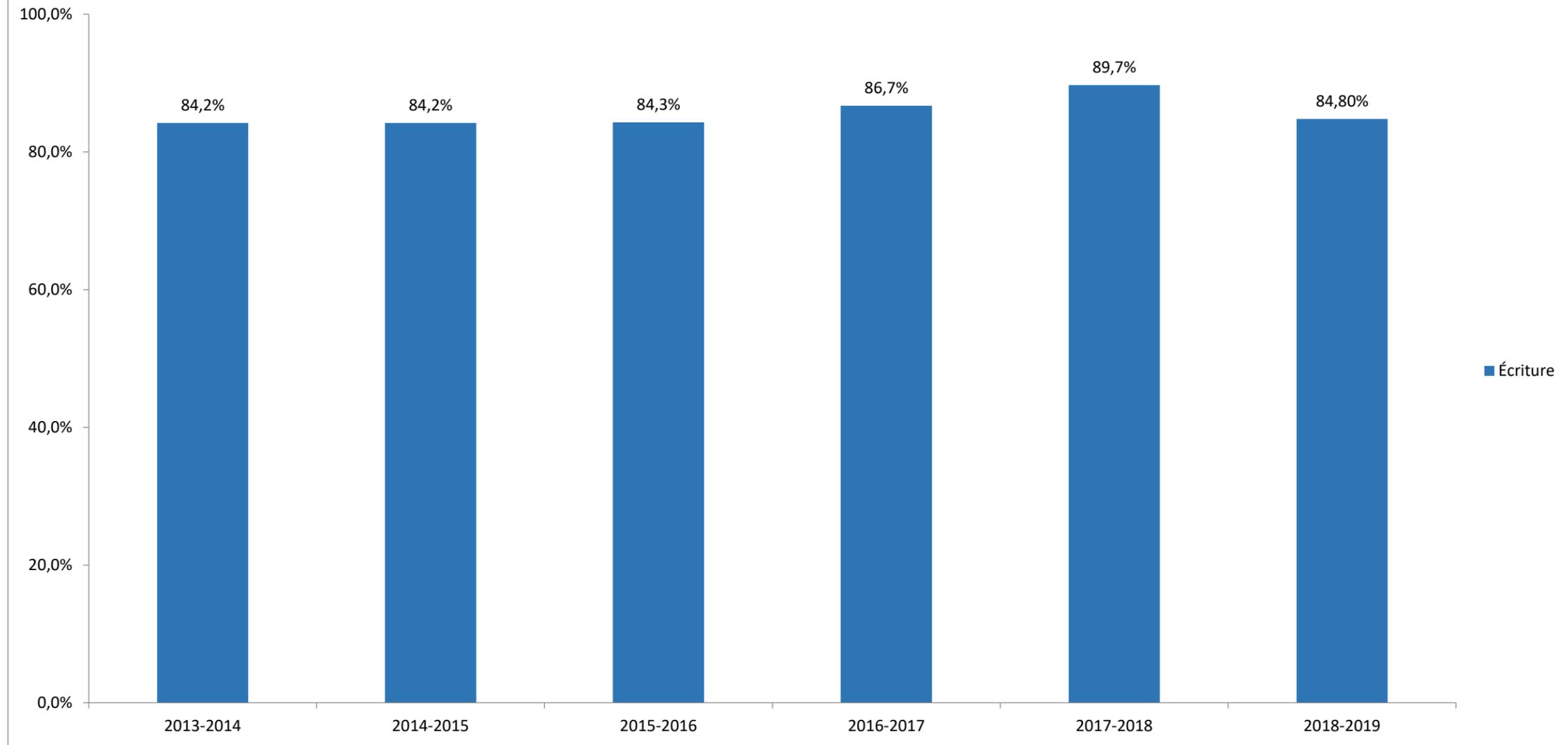
## 0-5 ans : Résultats de l'EQDEM (comparatifs entre 2012 et 2017)



## Taux de réussite aux épreuves uniques ministérielles en français - 6<sup>e</sup> année



### Taux de réussite aux épreuves uniques en français - 2e secondaire



Taux de réussite aux épreuves uniques ministérielles en français (NMC)  
5e secondaire

